

**PROCÈS-VERBAL  
DE PLÉNUM DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU MARDI, 15 AVRIL 2025 19H00**

---

Introduction.....	2
I. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 février 2025 .....	2
II. Élection du/de la Secrétaire du Conseil général.....	3
III. Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2028 .....	4
IV. Crédits supplémentaires 2024 et 2025.....	4
V. Étude et vote du message "Vente des bâtiments Lausanne 34 et Espace des Remparts 6" .....	5
VI. Étude et vote de la motion "Alternance au poste de Président du Conseil Général" .....	9
VII. Étude et vote du postulat "Taux de participation" .....	12
VIII. Réponse de la Municipalité sur le postulat "Encourager et valoriser l'engagement bénévole des jeunes à Sion" .....	14
IX. Informations de la Municipalité.....	16
X. Divers .....	18

## Introduction

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue à ce troisième plénum de l'année. Cette séance a été convoquée le 26 mars dernier en conformité avec notre règlement et peut valablement délibérer. Je vous prie d'excuser les absences de Monsieur le Conseiller Grégoire Iborra, de Madame la Conseillère Noémie Kuchler-Mayor et le retard de Monsieur le Conseiller municipal Raphaël Marclay.

L'ordre du jour a été préparé par votre bureau lors de sa séance du 17 mars dernier conformément à notre règlement et vous a été transmis avec la convocation. Je vous en fais lecture en corrigeant la coquille qui s'y était glissée.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 février 2025
2. Election du/de la secrétaire du Conseil général
3. Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2028
4. Crédits supplémentaires 2024 et 2025
5. Etude et vote du message "Vente des bâtiments Lausanne 23 et Espace des Remparts 6"
6. Etude et vote de la motion "Alternance au poste de Président du Conseil Général "
7. Etude et vote du postulat "Taux de participation"
8. Réponse de la Municipalité sur le postulat "Encourager et valoriser l'engagement bénévole des jeunes à Sion"
9. Informations de la municipalité
10. Divers (Questions écrites, questions orales, divers)

Avant de débiter, je tiens juste à m'excuser pour l'oubli lors du dernier plénum. En effet, nous avons oublié de souhaiter bon vent et bonne retraite au Chef de service de la culture et de la formation pour qui c'était sa dernière participation. Je prie donc la Municipalité de bien vouloir lui transmettre nos salutations et nos excuses sincères.

Aucune modification de l'ordre du jour n'ayant été demandée, nous passons directement au point 1 de ce dernier.

## Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 février 2025

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** J'ouvre la discussion sur le PV. Merci de vous annoncer si vous avez des questions, des remarques ou autres à présenter. Aucune demande de parole n'étant demandée, nous pouvons procéder au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent le PV appuient sur la touche verte. Ceux qui le refusent touche rouge, abstention, touche blanche. Le vote est lancé.

Le PV est accepté par 52 oui, 0 non et 0 abstention

J'en profite pour remercier le Conseiller Edouard Rey, qui s'est porté volontaire pour effectuer le travail de retranscription et de mise en forme du présent PV. Merci à lui.

## Élection du/de la Secrétaire du Conseil général

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Nous passons au point 2 de l'ordre du jour, avec l'élection au secrétariat du Conseil général. Notre Secrétaire du Conseil général, Madame Raphaëlle Marty-Terrettaz, a demandé pour des raisons d'ordre personnel à être libérée de cette fonction. Je la remercie pour le travail réalisé jusqu'à ce jour et pour la gestion ce soir des aspects techniques nécessaires à la prise de notre PV. Merci à elle.

Il nous revient la tâche de procéder à l'élection d'un ou d'une nouvelle Secrétaire pour notre Conseil. Pour rappel, selon l'article 28, alinéas 5 et 7 de notre règlement, les élections se déroulent à bulletin secret, hormis s'il n'y a qu'une seule candidature, auquel cas il s'agira d'une élection tacite. Dans le cas de candidatures multiples, est élu au premier tour le candidat ayant obtenu la majorité absolue. Au deuxième tour, la majorité relative suffit et, en cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué. Voilà qui est dit, je passe la parole à l'Assemblée pour présenter les candidatures au poste de Secrétaire du Conseil Général.

**Chevrier Raphaël, Conseiller général, PLR.** Afin de remplacer Madame Raphaëlle Marty-Terrettaz au poste de Secrétaire du Bureau, le groupe PLR a le privilège de proposer Madame Rachel Torrent, 55 ans, mère de deux fils adultes de 26 et 28 ans. Rachel vit à Sion et est dessinatrice en bâtiment. Elle a aussi suivi plusieurs formations continues dans le domaine de la gestion immobilière. Elle a travaillé durant ces 20 dernières années dans la gestion locative auprès de différentes agences immobilières de la place. Indépendante depuis 2023, elle propose ses services qualifiés dans la direction de travaux de rénovation. Rachel est une personne engagée et très sociable. En dehors de son travail, Rachel est active au sein de Club Service, le Lions-Sion Valésia depuis 13 ans. Elle aime l'art, la photographie et l'architecture. Elle pratique le ski, la randonnée et la course à pied. Tout cela reflète encore davantage son énergie et sa belle personnalité. Rachel serait ravie de pouvoir apporter sa contribution et son dynamisme au Bureau et vous remercie d'avance de votre soutien pour ce poste.

**Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts.** Si je prends la parole aujourd'hui, ce n'est pas pour proposer une candidature verte pour le poste de Secrétaire du Conseil Général, mais plutôt pour relever quelques interrogations que nous avons eues au sein de notre groupe. Nous nous retrouvons aujourd'hui à devoir à nouveau voter pour un poste du Bureau restreint, autant dire que ce début de législature n'a pas été de tout repos. Mais revenons un peu en arrière. Il y a 8 ans, c'est Monsieur Jean-Charles Léger, du Centre, qui avait obtenu le poste de Secrétaire. Tout le monde était satisfait de son travail. 4 ans plus tard, c'est Madame Carthoblaz, du PLR, qui a rempli cette tâche. Là aussi, son travail a été salué. Ces 2 personnes ont pris visiblement leur tâche très à cœur. Retrouver des personnes correspondants au profil demandé pour le poste de Secrétaire n'a pas été chose facile pour cette législature, au point où il a fallu partager les heures de travail en deux pour amener plus d'attractivité au poste.

Il y a une année, le Parti socialiste avait pris de l'avance sur les événements que nous vivons aujourd'hui en proposant une motion demandant une professionnalisation de ce poste. Cette proposition n'a pas trouvé suffisamment de voix au sein du Conseil général pour être acceptée. Aujourd'hui, cette motion prendrait probablement une tout autre tournure dans les débats politiques. Il y a un autre point que j'aimerais aborder ici, la représentation équitable des partis au sein du bureau restreint. Idéalement, les 3 postes devraient être représentés par les 3 premiers partis. Cette restriction amène encore plus de difficultés à trouver la perle rare pour le poste de Secrétaire. Cette répartition n'a d'ailleurs pas pu être respectée par le passé. J'en veux pour preuve la législature 2013-2016, mais aussi celle de 2017-2020, composée toutes les deux de 2 membres du Centre et 1 membre du PLR au bureau restreint.

En conclusion, toutes les difficultés rencontrées pour trouver la personne volontaire et disponible pour le poste de Secrétaire démontrent les limites de notre fonctionnement actuel. C'est pourquoi il nous semble important de réviser au plus vite le règlement du Conseil général. Nous aurons d'ailleurs l'opportunité d'amorcer ce changement dès aujourd'hui avec la motion qui sera présentée tout à l'heure. Je vous remercie pour votre attention.

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Merci. Nous avons donc une seule candidature qui nous est proposée.

Madame la Conseillère Rachel Torrent est élue tacitement par acclamation.

### **Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2028**

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Maintenant que notre bureau restreint est à nouveau complètement formé, nous pouvons passer au point 3 de l'ordre du jour avec la nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2028.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, je crois que vous avez reçu la proposition qui vous est faite par le Conseil municipal. C'est de continuer pour une nouvelle période avec la fiduciaire BDO, qui est notre organe de révision, pour lequel elle donne entière satisfaction. Vous avez vu le montant des honoraires, qui est tout à fait raisonnable pour la prestation qui est attendue. On vous propose de poursuivre avec cette fiduciaire et avec le réviseur agréé. On est déjà au deuxième réviseur, c'est vrai qu'on aura l'occasion pour une prochaine législature, peut-être, de changer d'organe de révision. Il y a de bonnes pratiques qui existent dans les sociétés anonymes, dans les associations et aussi auprès des municipalités, on va rester avec cette dynamique et pour la période qui nous occupe de poursuivre avec BDO. Merci.

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Merci Monsieur le Président. J'ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, nous pouvons procéder au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent la proposition de la Municipalité appuient sur la touche verte, ceux qui la refusent touche rouge, abstention touche blanche.

La proposition de la Municipalité est acceptée par 56 oui, 0 non et 0 abstention.

La société BDO, représentée par Monsieur Loïc Rosset, est nommée pour 4 années supplémentaires en tant qu'organe de révision de notre Municipalité. Vous pouvez l'applaudir, même s'il n'est apparemment pas présent.

### **Crédits supplémentaires 2024 et 2025**

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Nous passons au point 4 de l'ordre du jour avec la présentation des crédits supplémentaires 25 à 36 2024, ainsi que les 2 et 3 2025. Je demande au rapporteur de la COGEST, Monsieur Lucien Zuber, de monter à la tribune pour présenter ces crédits supplémentaires.

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** La Commission de gestion a siégé à deux reprises, les 17 mars 2025 et 1er avril 2025, pour traiter ces 14 crédits supplémentaires. Elle a reçu Monsieur Philippe Varone, Président de la Municipalité, Monsieur Frédéric Délessert, Secrétaire municipal, et Monsieur Patrick Dondainaz, Chef du service des finances. Le crédit supplémentaire non lié, numéro 30 de 2024, concerne les prestations informatiques fournies par CIGES. Celui-ci se porte à 100 000 francs. 65 000 francs sont consacrés au projet d'excellence opérationnelle de CIGES. Les coûts sont répartis entre les différents actionnaires au prorata de leur actionnariat. Les 36 000 francs restants sont alloués à la

migration du système d'information des territoires, le SIT, vers des solutions standardisées. Les coûts sont répartis entre les différents clients du SIT. Ce crédit supplémentaire a été approuvé par 12 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le crédit supplémentaire lié numéro 35 de 2024 concerne l'impôt sur le bénéfice des activités d'achat-vente d'énergie par des partenaires de la ville. Par nature, ces revenus fluctuent d'une année à l'autre.

Le crédit supplémentaire non lié numéro 2 de 2025 concerne également les prestations informatiques de CIGES. Le montant de celui-ci est de 190 000 francs. Celui-ci fait suite au résultat d'un test d'intrusion, un pentest, qui a mis en exergue les vulnérabilités du parc informatique de CIGES. Ce montant permettra de financer la mitigation des risques détectés par cet audit. Les frais sont répartis entre les différents utilisateurs en fonction de la complexité de leur système. Il est également à noter que, pour que ce projet puisse être mené à bout, il requiert l'approbation de chaque actionnaire concerné. Ce crédit supplémentaire a été approuvé par 15 oui, 0 non et 0 abstention. La COGEST salue la volonté de la Ville de mettre l'accent sur la sécurité informatique.

Le crédit supplémentaire non lié numéro 3 de 2025 concerne l'achat de corolles végétalisées installées sur la place de l'Aubade à Cour de Gare. Celui-ci s'élève à 245 000 francs. La moitié de cette somme sera prise en charge par l'UBS. Ce crédit supplémentaire provient d'une volonté de végétaliser davantage Cour de Gare et d'améliorer l'ombrage, notamment lors des fortes chaleurs. La place de l'Aubade, du fait de sa proximité avec la salle Noda BCVS, est également prévue pour accueillir des manifestations. Il est par conséquent nécessaire d'assurer une certaine flexibilité sur les aménagements posés. La propriété des corolles reviendra cependant exclusivement à la commune. La COGEST a été plutôt partagée sur cette question et a approuvé le crédit supplémentaire par 7 oui, 5 non et 3 abstentions. Les arguments opposés à ces installations étaient une crainte de manque d'ombrage, un délai trop long pour permettre la croissance de la végétation sur les corolles, ainsi que des coûts d'achat trop élevés par rapport à d'autres alternatives, comme des arbres en pot.

Les autres demandes de crédit supplémentaire n'ont pas soulevé d'interrogation particulière. Je vous remercie de votre attention ainsi que du temps de parole.

## **Étude et vote du message "Vente des bâtiments Lausanne 23 et Espace des Remparts 6"**

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Merci Monsieur le Rapporteur. Je vous prie de rester encore un moment à la tribune pour le point suivant. Passons maintenant aux choses sérieuses avec le point 5 de l'ordre du jour, études et votes du message « Vente des bâtiments Lausanne 23 et Espace des Remparts 6 ». Ce message nous est parvenu en décembre dernier pour analyse et approbation. Votre Bureau a décidé d'en donner l'étude à la Commission de gestion dont le rapport est disponible sur l'intranet. Monsieur le Rapporteur de la COGEST, vous avez la parole jusqu'au vote d'entrée en matière de la commission.

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, la Commission de gestion a siégé à deux reprises, les 17 mars 2025 et 1er avril 2025, pour traiter ce message. Elle a reçu Monsieur Philippe Varone, Président de la Municipalité, Monsieur Frédéric Délessert, Secrétaire municipal, et Monsieur Patrick Dondainaz, Chef du Service des finances. La COGEST a pris connaissance du message et a accepté tacitement l'entrée en matière.

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Merci Monsieur le rapporteur. La discussion générale sur l'entrée en matière est ouverte.

**Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC.** La vente proposée de 2 bâtiments historiques situés au cœur de notre ville à l'État du Valais pour un montant de 16 millions de francs repose sur des

arguments solides : un prix conforme aux estimations, une affectation publique des lieux et une contribution au financement du futur centre administratif.

Cependant, plusieurs interrogations importantes demeurent. Nous parlons ici de biens stratégiques du patrimoine communal, situés dans un périmètre central et actif. En les cédant, la Ville renonce à 2 leviers fonciers essentiels. Dans le contexte du développement à venir du quartier de Ronquoz 21, qui va profondément transformer l'équilibre urbain de Sion, il aurait été pertinent de conserver ses réserves foncières pour anticiper d'éventuels besoins futurs, qu'ils soient d'ordre administratif, social ou culturel. Nous saluons tout de même la transparence du Conseil communal, ainsi que le travail rigoureux de la Commission de gestion.

Nous relevons que certaines garanties pourtant fondamentales ne sont pas clairement établies ou restent à préciser. Le loyer de transition n'est toujours pas négocié, alors qu'il pourrait s'étendre sur une année entière. Aucune clause explicite de prolongation n'est prévue en cas de retard du chantier de l'ancien hôpital, et surtout, aucun droit de préemption n'est prévu en cas de revente future, ce qui priverait la Ville de tout contrôle sur ses biens.

Avant de voter, nous demandons au Conseil communal de répondre à ces questions précises et de nous confirmer si les remarques de la COGEST ont bien été intégrées dans la suite du processus. Nous vous remercions par avance pour vos réponses.

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Les conseillères et conseillers qui acceptent l'entrée en matière appuient sur la touche verte, ceux qui la refusent la touche rouge, abstention touche blanche.

L'entrée en matière est acceptée par 56 oui, 0 non et 0 abstention.
---

Monsieur le Rapporteur, je vous prie de poursuivre jusqu'aux conclusions et vote de votre commission.

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** Ce message concerne la vente de deux biens immobiliers communaux, le bâtiment de la Rue de Lausanne 23, parcelle numéro 120, et celui de l'Espace des Remparts 6, parcelle numéro 121, à l'État du Valais. Le prix de vente du bâtiment Rue de Lausanne s'élève à 10,7 millions de francs, soit 750 francs par mètre cube, celui de l'Espace des Remparts à 5,3 millions de francs, soit 817 francs par mètre cube. Ces montants, bien qu'inférieurs au prix moyen de bureaux neufs à Sion, environ 1 050 francs par mètre cube, sont conformes à la valeur du marché lorsque l'on tient compte de la vétusté des locaux. Le prix total de 16 millions de francs a été déterminé sur la base de la valeur vénale, qui correspond à la moyenne entre la valeur intrinsèque, la valeur à neuf déduite de la vétusté, et la valeur de rendement, le revenu locatif potentiel. Il s'agit d'une méthode reconnue et couramment utilisée dans le secteur immobilier.

Il est important de souligner que la commune conservera un droit d'usage sur la Place des Remparts située entre les deux bâtiments. L'entretien et les futurs investissements relatifs à cette place resteront à la charge de la Ville de Sion.

La vente du bâtiment à la Rue de Lausanne est prévue pour l'automne 2025. Le personnel administratif y restera installé jusqu'à son déménagement dans le nouveau centre administratif de la Rue de la Dixence 10, prévu pour l'automne 2026. Durant cette période transitoire, la Ville louera les locaux au Canton du Valais. Le montant de ce loyer n'est pas encore défini, mais la COGEST propose qu'il soit négocié avant la signature de l'acte de vente et intégré à celui-ci.

Quant au bâtiment de l'Espace des Remparts, il sera vendu une fois que les services communaux qui l'occupent auront déménagé en automne 2026. Aucun retard n'est actuellement annoncé sur le chantier. Toutefois, par mesure de précaution, la COGEST propose d'inclure une clause dans le contrat de vente permettant à la Ville de prolonger l'occupation des lieux en cas de retard.

La perte de patrimoine a également soulevé quelques inquiétudes au sein de la COGEST. Afin d'assurer que le bâtiment restera en main publique sur du long terme, la commission propose d'intégrer au contrat de vente un droit de préemption en faveur de la commune en cas de revente.

En conclusion, la COGEST est favorable à cette vente qui permettra de financer en partie les travaux du nouveau centre administratif communal tout en maintenant une présence publique forte en centre-ville. Elle recommande néanmoins que ces propositions soient formellement intégrées aux actes notariés afin de garantir au mieux les intérêts de la Commune. La COGEST a accepté ce message par 15 oui, 0 non et 0 abstention. Je vous remercie de votre attention.

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Merci, j'ouvre la discussion générale.

**Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre.** La vente du patrimoine foncier de la Municipalité n'est pas anodine. Le sujet sur lequel nous nous prononçons aujourd'hui est d'une importance forte pour le développement, mais aussi pour la sauvegarde du bâti sédunois.

Durant le printemps 2020, le Conseil général a été appelé à se prononcer sur l'investissement du futur bâtiment administratif de la ville de Sion. Dans le message du 2 avril de cette même année 2020, la vente du bâtiment de Lausanne 23 y figurait déjà. Nous ne pouvons de ce fait jouer l'ignorance sur le timing de cette vente et du message auquel nous devons nous prononcer ce soir.

Durant les 5 dernières années, l'évolution démographique ainsi que l'évolution de la Municipalité ont sensiblement modifié la nécessité de vente de ces bâtiments. Oui, car en 5 ans, ce n'est plus 1, mais 2 bâtiments qui vont être vendus au Canton du Valais. Heureusement que nous n'attendons pas 5 ans de plus avant de nous prononcer. Dans ce même message du 2 avril 2020, la Municipalité de Sion projetait une utilisation pleine des locaux du futur bâtiment administratif à l'horizon 2035. Force est de constater que l'augmentation des effectifs des différents services aura été plus rapide que prévu. Le bâtiment est déjà comble. Le bâtiment du Sacré-Cœur, à côté du site administratif, permettra de combler cette augmentation des EPT pour le moment.

Il me semble important de se poser la question : comment allons-nous faire dès 2035 ? Ronquoz 21, densification du bâti, expansion de la Ville vers l'Est, un peu au Nord, augmentation démographique. Bref, plusieurs développements stratégiques qui nous amèneront à une augmentation des EPT dans les décennies à venir pour les collaborateurs de la Municipalité. Pourquoi vendre notre patrimoine ?

Le groupe du Centre doit malgré tout relever l'excellente collaboration avec le Canton du Valais, qui, par l'achat de ces bâtiments, garantit une utilisation, une pérennité de leurs collaborateurs sur le territoire sédunois. Nous ne pouvons également faire fi des importants investissements que devra effectuer le Canton pour les mises à jour énergétiques, d'accessibilité et de confort globaux de ces bâtiments. Ces charges seraient dorénavant du ressort du Canton.

Je ne vous cache pas qu'un débat nourri a eu lieu au sein de notre groupe. En effet, à nos yeux, vous le savez depuis plusieurs années, depuis plusieurs exercices comptables, que nous portons un intérêt spécifique à la gestion saine des finances municipales. Le fait est qu'une vente de ces bâtiments a un intérêt important afin d'éviter une augmentation de la dette par habitant. Cependant, il est clair que nous ne pouvons pas consentir, dès un investissement important, vendre des bâtiments, des parcelles ou tout autre foncier appartenant aux Sédunoises et Sédunois. Maison Supersaxo, Lausanne 23, Rempart 6, maintenant, c'est fini.

Il est temps que la Municipalité gère les investissements par rapport à leurs possibilités d'autofinancement et arrête de chaque fois compenser par des artifices financiers. Le groupe du Centre souhaite relever ici l'excellent travail de la COGEST dans son ensemble sur les axes que doit respecter la Municipalité dans le contrat que devra être négocié avec le Canton, intégration d'un droit de préemption ou de réméré, négociation d'un loyer préférentiel pour la période convenue, garantir que ces bâtiments resteront en main de collectivités publiques.

Monsieur le Président de la Municipalité, selon le rapport de la COGEST du 2 mars, nous attendons de votre part, tout comme le groupe UDC, la validation de ces 3 points capitaux. Si tel est le cas, le groupe du Centre soutiendra la vente de ces bâtiments afin de garantir un équilibre financier et une collaboration saine avec le Canton du Valais. Il est à noter que nous resterons très attentifs durant cette législature sur tout autre montage financier qui pourrait péjorer le patrimoine bâti ou foncier appartenant aux Sédunoises et Sédunois. Nous attendons de nos autorités une totale transparence et une anticipation des messages auprès du Conseil général, qui ne peut être utilisé qu'à des fins de caisse enregistreuse. Merci au Président de la Municipalité de répondre au questionnement avant le vote. Merci pour votre écoute.

**Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts.** Notre groupe accepte la vente de ces 2 bâtiments au Canton du Valais. Nous comprenons que le financement des nouveaux locaux administratifs soit financé par ce biais. Nous nous soucions toutefois du sort des bâtiments historiques de la Ville de Sion et souhaiterions que ceux-ci restent en main publique ou au moins en mains d'institutions d'utilité publique.

Dans le cas où le Canton devait se séparer de ses bâtiments à son tour, il serait utile d'intégrer au contrat de vente actuel un droit de préemption en faveur de la commune. Cela lui permettrait d'avoir un regard sur le sort de son patrimoine bâti. Merci pour votre attention.

**Stalder Thierry, Conseiller général, PLR.** Pour toutes les raisons évoquées par la Commission de gestion et la stratégie de neutralité des investissements ayant été annoncée lors du message accepté sur la rénovation de l'ancien hôpital, le PLR va soutenir la vente des bâtiments au Canton avec l'ajout du droit de préemption proposé par la Commission de gestion. Merci pour votre attention.

**Donon Yves, Conseiller général, PS.** Concernant la vente des immeubles sis Rue de Lausanne 23 et Espace des Remparts 6, le groupe socialiste du Conseil général a approuvé à l'unanimité des présents le rapport de la COGEST, ainsi que ses recommandations, droit de préemption, contrat de location, qui vont tout à fait dans le sens de nos idées. Merci.

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Merci, je n'ai plus de demande de parole. Est-ce que la Municipalité désire répondre ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Je réponds très volontiers à ces questionnements qui sont tout à fait légitimes et qui font partie des bonnes pratiques que la Municipalité soutient, notamment dans ses relations avec l'État, puisque je vous rappelle qu'on a déjà ces notions de droit de réméré ou de droit de préemption quand on a des affectations particulières. Je prends l'exemple d'une HES qui vient s'installer sur le territoire de la ville. Vous savez qu'on doit mettre à disposition le terrain, qu'on prend 10% de l'investissement, et puis, aujourd'hui, dans chaque acte figure, si effectivement l'affectation du terrain n'était plus celle qui était prévue lors de la signature de l'acte, la Ville a la possibilité de reprendre cet investissement pour d'autres affectations. On est exactement dans la même logique. Alors là, il faudra qu'on puisse voir avec le Canton si on cumule un droit de réméré qui, lui, est lié à 25 ans, c'est-à-dire que si, pendant les 25 prochaines années, ces bâtiments n'étaient plus affectés à des tâches publiques par l'état du Valais, on pourrait reprendre ces bâtiments avec un droit de préemption qui, lui, a une durée de vie un petit peu plus importante. On va regarder si les 2 peuvent être appliqués ou si la recommandation de la Commission de gestion qui va plutôt sur le droit de préemption peut être appliquée. Ce sont des pratiques que nous avons aujourd'hui dans nos relations avec l'État, puisque nous sommes toujours très attentifs à percevoir les meilleures conditions de collaboration et de garantir notre patrimoine.

En ce qui concerne la location, vous l'avez vu, il y a une temporalité qui est différente, qui ressort de la planification financière que vous connaissez, que vous acceptez pour les 4 années en cours. C'est-à-dire que nous avons dans notre planification des recettes pour la Rue de Lausanne 23 d'environ 10 millions sur l'exercice 2025. Nous sommes en cours de négociation d'un contrat de location et d'un montant de location qu'on va essayer de ramener au plus strict nécessaire pour ce bâtiment de la Rue de Lausanne, puisque formellement, au 1er janvier ou au 31 décembre, quand le paiement aura lieu,

c'est le Canton qui en sera propriétaire et les services de la Ville seront là jusqu'au déménagement de l'été 2026.

En ce qui concerne l'Espace des Remparts, la condition est différente puisque là, on a un montant de 6 millions qui est prévu dans les comptes 2026. Il faut qu'il soit payé au plus tard au 31.12.2026. Là, nous serons dans nos nouveaux locaux puisqu'il n'y a pas de retard annoncé pour ces bâtiments, mais, bien sûr, qu'on se prémunira par rapport à un éventuel décalage dans le temps du déplacement et du déménagement pour pouvoir garantir que tous les services de la Rue de Lausanne et de l'Espace des Remparts pourront travailler.

Les 3 conditions qui ont été évoquées par un certain nombre d'entre vous seront bien intégrées dans l'acte de vente avec le Canton du Valais. Vous en avez l'engagement du Conseil municipal, le mien et celui du Secrétaire municipal, puisqu'on signe ça à 2. J'espère que j'ai pu répondre à vos questions.

Encore un commentaire. J'ai bien entendu ces notions de patrimoine, mais si à l'époque, quand on a présenté ce programme et ce crédit d'engagement sur la rénovation du bâtiment de l'ancien hôpital des bourgeois, la volonté du Conseil municipal était double, je le rappelle. C'était celle d'alléger la charge d'investissement pour permettre de préserver sa capacité pour des investissements publics et pas forcément pour le fonctionnement de l'administration. Et puis, la 2ème des choses, c'était de les vendre dès le départ au Canton parce qu'on souhaitait préserver des emplois publics à proximité du patrimoine du Canton. C'est clair que, si vous regardez les différents bâtiments administratifs du Canton autour de la Place de la Planta, ça fait du sens qu'il y ait une unité de matière et une unité de lieu. Ces 2 principes étaient déjà bien intégrés dans le message qui avait été présenté, ça a été rappelé par le Conseiller général Haefliger. Volontiers à votre disposition, mais ces 3 conditions sont respectées dans l'acte que nous allons signer très prochainement dès votre acceptation, je l'espère.

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Merci, Monsieur le Président, pour ces précisions. Nous pouvons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent le message concernant la vente des bâtiments Lausanne 23 et Espace des Remparts 6 appuient sur la touche verte, ceux qui la refusent touche rouge, abstention touche blanche.

La vente des bâtiments est acceptée par 53 oui, 3 non et 0 abstention.

## Étude et vote de la motion "Alternance au poste de Président du Conseil Général"

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Nous pouvons passer au point 6 de l'ordre du jour : Étude et vote de la motion alternance au poste de Président du Conseil général. Motion déposée par Monsieur Jean-Paul Mabillard du groupe des Verts, le 19 juillet 2024. Monsieur Mabillard n'étant plus membre de notre Conseil, je prie l'un des cosignataires, je crois que c'est Ariane Mudry qui va s'en charger, de rejoindre la tribune avec sa carte afin de présenter la motion à l'Assemblée.

**Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts.** Alors, je suis ici pour vous présenter une motion qui ne m'appartient pas. Elle a été rédigée par Jean-Paul Mabillard, mais je la soutiens avec grand plaisir parce que j'y adhère complètement. Alors, Jean-Paul Mabillard n'est plus au Conseil général parce qu'il est âgé, il est très, très âgé. Il est tellement âgé qu'il a pu constater qu'en 1953, le Président du Conseil général était un PDC. En 1957, il a aussi constaté que le Président du Conseil général était un élu PDC, en 1961 aussi, en 1965 aussi, ainsi de suite jusqu'au Centre. Bref, au Conseil général de Sion, depuis sa création, il n'y a quasiment pas eu d'autres partis à la Présidence. En 2024, en Suisse, ce n'est pas acceptable, il y a un tournus établi dans tous les échelons au niveau politique. Au Conseil fédéral, il y a un tournus, au Conseil d'État, au Grand Conseil et dans la majorité des conseils généraux aussi.

Notre règlement du Conseil général date de 80 ans, ce point est obsolète, il faut le modifier. Pour rappel, pour les nouvelles personnes ici, le rôle du Président est de s'assurer du bon déroulement des débats. Il n'est pas partisan et ne joue pas un rôle politique. Le Président n'a pas le droit de vote, sauf en cas d'égalité, mais dans ces 12 dernières années, c'est arrivé seulement 3 fois, et pour des sujets qui n'étaient pas majeurs. Notre proposition est d'instaurer un tournus. Ce n'est pas une révolution, puisque ça existe déjà dans bon nombre d'autres conseils généraux. Il pourrait s'agir d'un changement chaque année, un peu trop rapide à mon sens, ou alors une rotation chaque 2 ans, le Vice-président qui devient Président, ou encore un changement de parti à chaque législature chaque 4 ans. Mais de toute façon, nous n'allons pas définir le mode de fonctionnement ce soir. En revanche, nous proposons la création d'une commission paritaire qui se penche sur la question. Alors, la mission de cette commission, ce sera de s'inspirer des modèles qui existent déjà pour en créer un qui convienne à notre situation, à notre contexte ici à Sion. Elle devra déterminer quelles sont les conditions pour qu'un parti accède à la Présidence. Par exemple, en donnant un nombre d'élus minimum, et puis elle rédigera un texte pour modifier le règlement du Conseil général.

Passer par une commission, c'est une solution intéressante. Elle avait déjà été utilisée il y a une dizaine d'années. Jean-Paul Mabillard est âgé, il s'en souvient. C'est une commission sur la communication qui avait été mise en place, et elle avait très bien fonctionné, une commission de 11 membres représentatifs des partis. Alors voilà pour la présentation de la motion, mais j'imagine déjà ce que vous allez me dire. Alors, vous allez me dire qu'il est normal que le Centre garde la Présidence puisqu'il est majoritaire, mais le rôle du Président n'est pas politique. Virginie Rossier l'avait bien dit l'année dernière dans sa présentation du rôle, il est d'ordre organisationnel et de fonctionnement. Il n'est pas au service d'un parti, mais essentiellement au bon déroulement des sessions. Tous les partis dans cette salle peuvent jouer ce rôle.

Alors, vous me direz aussi qu'élaborer ce tournus, c'est bien, mais qu'une refonte complète du Conseil général, qui se fait un peu vieillot, ce serait mieux. Alors, en effet, peut-être, mais il faut bien commencer par un bout. Vous me direz encore qu'il y a déjà un renouvellement de la Présidence à la mi-législature. Mais ce n'est pas assimilable à un tournus, parce qu'il se fait de manière tacite. C'est juste un renouvellement de la confiance donnée les deux dernières années, et remplacer un Président à ce moment-là, ce serait un échec pour la personne concernée.

J'espère que j'ai réussi à couvrir quelque « on me dira » et je suis prête à écouter maintenant ce que vous me direz. Je finirai juste en disant que ce tournus existe ailleurs, son efficacité et sa pertinence ont déjà été prouvées. Vous devriez accepter cette motion parce qu'au final, son but, c'est de renforcer un petit peu notre démocratie. Aujourd'hui, tout renforcement de la démocratie est bon à prendre.

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Merci, j'ouvre la discussion générale.

**Reist Martin, Conseiller général, UDC.** Le groupe UDC s'abstiendra d'un discours-fleuve, mais votera contre cette motion. Cette politique politicienne, qui ne résonne en rien auprès des aspirations citoyennes, se veut symptomatique du phénomène complexe de l'abstention ou du rejet général de la politique au sens propre. Ce genre de méthode va à l'encontre du fonctionnement naturel des forces politiques et des élus représentant des citoyens sédunois. Entre le bon sens de la politique helvétique, dite de la table ronde, où les politiques construisent des complémentarités législatives, et la légitimité des groupes politiques, puis de leurs chefs de groupe, il demeure impertinent que de proposer de la « kombination » afin d'assouvir un certain mal de vivre au sein de ce Conseil.

L'UDC invite plutôt toutes les forces en présence de tenter de faire part de leurs persuasions et de concordes, ou même de répondre aux vicissitudes de nos concitoyens en s'ancrant dans un réel politique de haute municipalité, et non en frappant sur un règlement. Merci.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Le Centre comprend l'idée derrière une Présidence tournante qui vise à favoriser la diversité des représentations. Mais dans notre contexte local, cette proposition nous semble problématique pour deux raisons principales. D'abord, nous ne disposons pas de service parlementaire. Cela signifie que chaque Président ou Présidente doit, en

grande partie, se former sur le tas, comprendre le fonctionnement, gérer les séances, maîtriser les processus administratifs et protocolaires. Or, cette prise en main nécessite du temps et une année n'est clairement pas suffisante pour assurer la continuité, la qualité et la stabilité de la Présidence.

Ensuite, notre propre règlement prévoit un renouvellement tous les 2 ans. C'est un rythme réfléchi qui permet à la personne en fonction de prendre la mesure de son rôle et de le remplir avec efficacité. Modifier cela reviendrait à affaiblir l'institution plutôt qu'à la renforcer. Pour toutes ces raisons, le Centre ne soutiendra pas cette motion.

**Chevrier Raphaël, Conseiller général, PLR.** Cette motion pour l'alternance de la présidence semble être une sorte de « nocheinmal ». En effet, lors de la précédente législature, il a déjà été débattu de changements au sein du Bureau, telle la professionnalisation du secrétariat. La prise des postes au Bureau n'est pas chose à prendre à la légère. Sa mise en fonction, une fois par an, semble passablement hypothétique. Elle ralentirait sûrement le travail du Bureau et de la même de tout le Conseil général.

Reprenre ce que fait le Canton, une belle idée, mais regardons de plus près. Nous ne sommes pas dotés des mêmes infrastructures en arrière-plan qui œuvrent au bon fonctionnement de cette machine, ni des règlements y afférents. Cela signifiera plus de travail et de personnel pour plus de complications. Est-ce vraiment bienvenu ?

Je tiens à rappeler ici que notre règlement stipule que le Bureau est élu pour 2 ans. La possibilité de faire un changement à mi-législatures est donc possible. La question a toujours été posée et jamais, pourtant cet outil démocratique et simple n'a vu être demandé par l'Assemblée. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR refusera cette motion et vous encourage à faire de même.

**Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS.** Le groupe du Parti socialiste soutient la motion des Verts pour une alternance au poste de Président du Conseil général. Cela nous semble une revendication absolument légitime, dont les raisons ont été bien étayées par Madame Mudry. Nous n'avons pas de solution toute faite concernant les modalités de mise en œuvre d'un tel changement. Nous faisons confiance au fait que la commission ad hoc proposée, chargée de définir les contours d'un tel tournus, saura trouver une proposition à même de convaincre notre Assemblée. Il existe toutefois pour nous un prérequis indispensable à toute modification du fonctionnement du Bureau par l'alternance au poste de Président. Vous l'avez compris, c'est celui de la professionnalisation du secrétariat, comme proposé par une motion de notre parti et discuté ici même, voici tout juste une année. Si cela n'a pas été accepté à l'époque, il s'agit maintenant, pour l'éventuelle commission, de remettre l'ouvrage sur le métier. Je vous remercie.

**Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts.** Alors, notre objectif n'est pas de faire un tournus chaque année, juste de mettre une commission en place qui définira le processus pour que toutes les parties justement se mettent d'accord. Ensuite, un assistant parlementaire, on n'en a pas pour l'instant parce qu'il semble qu'il n'y en a pas le besoin. Il n'y a pas de raison que ça change et la commission pourra établir justement le mode de fonctionnement de cette Présidence pour qu'il n'y en ait justement pas besoin à l'avenir. Et pour information, notre objectif n'est pas de faire une « kombination », mais juste d'établir un petit peu plus de justice. Un grand merci à ceux qui soutiendront cette motion.

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Merci. Nous pouvons lancer le vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent la motion alternance au poste de Président du Conseil général appuient sur la touche verte, ceux qui la refusent touche rouge, abstention touche blanche.

La motion est refusée par 17 oui, 38 non et 1 abstention.
---

**Étude et vote du postulat "Taux de participation"**

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Nous pouvons passer au point 7 de l'ordre du jour avec l'étude et le vote du postulat « taux de participation » postulat déposé par le Conseiller Vaïc Perruchoud du groupe du Centre le 11 mars dernier. Monsieur le Conseiller Vaïc Perruchoud, veuillez rejoindre la tribune avec votre carte pour présenter votre postulat.

**Perruchoud Vaïc, Conseiller général, Le Centre.** La première étape pour régler un problème est de remarquer qu'il y en a un. Dans un second temps, il convient d'en déterminer l'étendue afin d'en cibler les causes de manière pertinente. Le postulat que nous vous soumettons aujourd'hui se veut volontairement large. Il offre au Conseil municipal une marge de manœuvre suffisante pour explorer toutes les pistes qu'il jugera utiles, en complément de celles proposées dans le texte, afin de renforcer la participation citoyenne au sein de notre commune.

Dans un premier temps, nous invitons notre administration à cartographier les comportements de vote de nos citoyens sur les 5 dernières années. L'élection au Grand Conseil n'est pas incluse dans le postulat, nous ne voyons cependant aucun inconvénient à l'intégrer dans cette analyse. Le but ici est clair, mieux comprendre et cibler les origines de ce récent désamour pour nos urnes. Notre administration publie certes déjà des chiffres, nous souhaitons cependant aller plus loin. Ces statistiques devraient notamment inclure les catégories d'âge des votants, leur code postal et tout autre indicateur utile à établir des profils types de manière agrégée, bien entendu dans le strict respect de la sphère privée et des normes en matière de protection des données.

L'objectif est de constituer une base de données publique, ouverte à tous, partis politiques, institutions académiques, citoyens intéressés, afin de permettre une analyse fine, rigoureuse et transparente du comportement électoral sous notre commune. Nous encourageons ainsi le Conseil municipal à prendre contact avec l'Office fédéral de la statistique, ainsi que le Service de la statistique et de péréquation de notre Canton pour créer cette base de données dans un format utile à la recherche scientifique. Une fois cartographié, il conviendra d'examiner des mesures concrètes susceptibles d'accroître le taux de participation. Notre soutien à l'examen du postulat sur le vote électronique visait notamment à explorer l'une de ses potentielles mesures. Nous invitons notre exécutif à évaluer la prise en charge de l'affranchissement pour le vote par correspondance par la commune. Il conviendra ici de fournir une estimation chiffrée d'une telle mesure, détaillant les coûts annuels, les coûts par citoyen avec droit de vote, ainsi que l'efficacité escomptée de cette mesure. Enfin, l'évaluation des mesures de promotion de la démocratie est à effectuer. Nous pensons ici notamment à l'organisation d'hackathons citoyens dédiés à la recherche de solutions pour renforcer la participation en partenariat avec nos écoles, la HES par exemple, et bien entendu nos autorités communales, voire avec une commission du Conseil général, pourquoi pas.

L'évaluation d'une mesure visant à inviter tout nouveau citoyen atteignant ses 18 ans à participer au moins une fois au processus de scrutin serait à nos yeux également pertinente. Nous nous réjouissons également d'en savoir un peu plus sur le suivi qui sera donné au postulat « futur politique », qui fait justement l'objet d'une question écrite de Madame la Conseillère générale Eggele.

La mobilisation de la jeunesse un levier qu'il convient tout simplement de favoriser. Ce sera également ma collègue, la conseillère générale Perruchoud, qui vous le rappellera dans quelques minutes avec son soutien pour le postulat.

Mesdames, Messieurs, nous sommes conscients que la situation mondiale actuelle engendre indéniablement de l'incertitude, voire de l'anxiété pour le futur au sein de notre population, mais également de nombreuses démocraties occidentales. Il est de notre devoir de rappeler que le repli sur soi n'a jamais rassemblé les peuples, il les a divisés. C'est dans l'union, face à l'adversité tout comme dans la joie, que réside la force de démocratie d'un pays, d'un canton et d'une commune. C'est pour faciliter et encourager cette union au travers de la participation active de nos citoyens aux élections et aux votations que le groupe du Centre vous invite à soutenir ce postulat.

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Merci, j'ouvre la discussion générale.

**Gapany Lionel, Conseiller général, PLR.** Nous le constatons tous, le taux de participation aux différents votes et élections ne fait que de diminuer ces dernières années, ayant même passé sous la barre des 40%. Plus d'un électeur sur deux ne donne plus son avis sur les différents objets qui sont soumis à votation ou élection. Pourtant, en 2008, la Confédération introduisait le vote par correspondance qui aurait dû permettre d'augmenter, ou au moins maintenir, un taux de participation au-delà des 60%. Force est de constater qu'aujourd'hui, cette mesure n'a pas permis de remédier à ce problème. Nous nous devons d'étudier toutes les pistes et possibilités qui nous permettraient de le résoudre. Il en va de notre légitimité en tant qu'élu. Vous l'aurez compris, le groupe PLR soutiendra ce postulat et vous invite à en faire de même.

**Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC.** Le droit de vote est l'un des piliers fondamentaux de notre démocratie, c'est l'outil par lequel les citoyens peuvent s'exprimer et choisir celles et ceux qui les représentent. Il est essentiel d'en préserver la valeur et d'encourager son exercice, en particulier à une époque où la participation électorale tend malheureusement à diminuer. Le groupe UDC salue les efforts déjà entrepris par la Commune de Sion, notamment en collaboration avec le Canton, à travers le projet Impact Jeunesse, qui vise à mobiliser les jeunes électeurs. Nous saluons également l'initiative des promotions civiques, qui mettent un accent fort sur l'engagement citoyen.

Dans ce contexte, nous ne jugeons pas opportun de réaliser une nouvelle analyse des tendances. Les causes de la baisse de participation sont connues, documentées et communes à l'ensemble du pays. Ce type d'études produit souvent des constats généraux qui, s'ils sont intéressants sur le plan théorique, n'apportent que rarement des solutions concrètes et applicables au niveau communal. Nous pensons qu'il est temps de passer à l'action plutôt que de multiplier les rapports. C'est pourquoi nous soutenons des mesures simples, concrètes et immédiatement applicables. La prise en charge de l'affranchissement pour le vote par correspondance en est un excellent exemple. Elle supprime un petit obstacle, mais envoie un grand signal. Parce que chaque voix compte, parce que la démocratie vit par la participation et parce qu'il est de notre responsabilité en tant qu'élu de renforcer ce lien entre les citoyens et les institutions, le groupe UDC soutiendra ce postulat.

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** Lors du plénum du 11 mars, je déclarais que le Parti socialiste souhaitait le pré-affranchissement des enveloppes de vote par correspondance. C'est un engagement de longue date de notre parti et nous sommes encore une fois ravis de constater l'intérêt de la droite pour notre programme. Comme déclaré en mars, nous souhaitons également étendre les horaires d'ouverture des bureaux de vote. De plus, nous sommes favorables à une baisse de l'accès de la citoyenneté à l'âge de 16 ans, aux droits de vote pour les détentrices et détenteurs de permis C et à la facilitation des naturalisations, ce qui permettrait d'augmenter la population électorale. Concernant la transparence des résultats, nous partageons le constat qu'il est regrettable que les résultats à disposition en ligne ne contiennent pas le détail de ceux-ci. Le groupe socialiste soutiendra ce postulat du Centre sur le taux de participation. Je vous remercie de votre attention ainsi que du temps de parole.

**Morard Marie, Conseillère générale, Les Verts.** Les Verts et Vertes partagent l'inquiétude du Centre quant aux taux de participation sans cesse à la baisse et soutiennent ce postulat. Une étude consciencieuse et approfondie des causes de démobilité électorale nous paraît aujourd'hui importante et nécessaire. À plusieurs reprises, l'attention a été tournée vers cette baisse de participation citoyenne, par exemple récemment avec le postulat du PLR sur le vote électronique. Les solutions soulevées par le Centre nous paraissent intéressantes, surtout la prise en charge de l'affranchissement du vote par correspondance. Merci.

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Merci. N'ayant plus de demande de parole, Monsieur le conseiller Perruchoud, voulez-vous donner une réponse ? Non. Ok. Nous pouvons procéder au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent le postulat taux de participation appuient sur la touche verte, ceux qui le refusent touche rouge, abstention touche blanche.

Le postulat est accepté par 54 oui, 1 non et 0 abstention.

## Réponse de la Municipalité sur le postulat "Encourager et valoriser l'engagement bénévole des jeunes à Sion"

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Nous passons au point 8, réponse de la Municipalité sur le postulat « Encourager et valoriser l'engagement bénévole des jeunes à Sion ». Ce postulat a été déposé par la conseillère Stéphanie Perruchoud le 20 juin 2023 et accepté par le Conseil général le 23 avril 2024. Monsieur le Président de la Municipalité, vous avez la parole pour présenter la réponse de la Municipalité.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Monsieur le Président du Conseil général, c'est mon collègue Yann Roduit qui va répondre au nom de la Municipalité.

**Roduit Yann, Conseiller municipal, Le Centre.** C'est avec beaucoup de plaisir qu'on vous livre le fruit du travail qui a été réalisé au niveau du dicastère Sport, Jeunesse et Loisirs sur cette thématique qui est éminemment importante. On s'est permis de faire une petite synthèse de la réponse que vous avez reçue, qui est relativement détaillée. Cette petite synthèse vise aussi à contextualiser cette thématique de l'engagement bénévole de la jeunesse, puis il y a un peu un postulat dans le postulat, à savoir qu'une somme de vertus peut être retenue dans cet engagement souvent associatif. Ça permet à la jeunesse d'explorer ses potentialités, de parfaire ses compétences, de développer un sentiment d'utilité, on parle aussi parfois de sentiments d'appartenance au sein d'un groupe, et puis dans certains cas aussi, d'initier des vocations. Ce postulat, dans le postulat, il a aussi comme constat que ça a un certain nombre d'effets positifs sur le bien-être de la jeunesse, mais aussi en termes de santé mentale. La thématique de la santé mentale pour la jeunesse, c'est aussi un sujet qui est relativement contemporain.

L'exercice nous a permis de procéder à un état des lieux, dont vous avez aussi pris connaissance dans la réponse qui vous a été transmise. Cet état des lieux met en lumière la richesse, la densité de nos associations jeunesse. Alors, on s'est permis d'en citer quelques-unes, ce n'est pas par ordre d'importance, elles ne sont pas exhaustives non plus, mais c'est toujours intéressant de se souvenir que Sion Ride, qui a été actif notamment dans l'esquisse du futur Skate Plaza, qui se trouvera dans le quartier de Vissigen, a été consultée et a été même jury du projet. Les jeunes de Sion et de Bramois, que certains d'entre vous connaissent, et puis je me permettrai de compléter aussi une jeunesse de Salins, qui devrait aussi bientôt rejoindre cette liste. L'association CASUS, qui, elle aussi, a été sollicitée dans le cadre du projet Street Workout, qui se trouve à l'Est de l'Ancien Stand et qui est spécialisée aussi dans le sport urbain. Proforma, qui exploite aujourd'hui le Port-Franc, qui fêtera d'ailleurs prochainement aussi un anniversaire. Enfin, l'association mouvement Créatif Club.

On peut le constater aujourd'hui, la jeunesse est très active et elle sait se constituer en mouvements collectifs en fonction des thématiques qui les intéressent. Ce message serait incomplet, si on n'évoquait pas le cadre légal propre à la politique de la jeunesse. On aurait même pu parler de la Loi cantonale sur la jeunesse de 2000. Ce qui nous intéresse plus à notre échelle, c'est cette politique de jeunesse de la Ville de Sion, qui a quelques années, mais qui demeure éminemment d'actualité, avec notamment cette volonté de favoriser une occupation, je cite, « structurée et constructive du temps libre, dans la mesure des possibilités de chacun ».

Évoqué, bien sûr, dans le prolongement de cette base légale, l'Observatoire de la jeunesse, qui a également fêté ses 20 ans il y a quelques jours. Enfin, le travail de récolte de données, que l'on appelle ici le monitoring pour les différentes labellisations communes amies des enfants ou communes en santé. Et puis, de manière plus démonstrative encore, les différents dispositifs qui existent dans le domaine de la jeunesse, la permanence à la délégation de la jeunesse avec notre responsable jeunesse, Monsieur Valentin Lonfat, qui est à disposition des 7 832 jeunes sédunois. Un certain nombre de soutiens financiers aussi qui sont mis en lumière. Il y a un budget environ de 30 000 francs que le Conseil général a la gentillesse de mettre à disposition, et ces montants sont particulièrement appréciés. Et puis, aussi un registre qui est un petit peu moins connu, il y a une base légale dans le Code des obligations, l'article 329, qui permet aux trentenaires et moins trentenaires de s'engager au maximum 5

jours par année pour des organisations culturelles, sociales ou sportives de manière bénévole. On ne le retrouve pas ici, mais comme le postulat évoquait la possibilité de remettre des certificats de travail, on a aussi le dossier bénévolat, que l'on retrouve sur le site de la Ville de Sion, qui permet d'avoir une forme d'équivalence à un certificat de travail, le dossier bénévolat, c'est une norme, sauf erreur fédérale, qui délivre des attestations lorsqu'il y a un engagement bénévolat. Et enfin, le prix d'encouragement à la jeunesse, auquel vous avez peut-être participé, qui remet un certain nombre de médailles sportives, mais aussi deux prix à la jeunesse. Cette année, nous avons eu 2 lauréats. On voit ici sur l'image, les jeunes sapeurs-pompiers du CSI de Sion et puis également 3 jeunes qui ont traversé l'Inde à moto.

Peut-être encore un petit mot sur les autres dispositifs qui ont également leur importance. J'ai évoqué la participation de CASUS et de Sion Ride à la co-construction d'infrastructures. Là, on est vraiment dans cette logique de participation citoyenne qui est appréciée à double titre parce que l'infrastructure, in fine, répond véritablement à la demande des utilisateurs. On pourrait même imaginer que ça fasse écho à d'autres projets de la Ville de Sion pour que les utilisateurs soient véritablement partie prenante. Vous voyez aussi la yourte de RLC qui est, d'une certaine manière, le bras armé de l'action jeunesse sédunoise dans le domaine socio-éducatif et socio-culturel, en grande proximité du terrain. Et puis, les campagnes de la Ville de Sion, afin de soutenir les projets, en particulier les 30 000 francs que j'évoquais tout à l'heure.

Je conclurai sur le dispositif avec le brunch des associations qui se déroule en principe ici, et évidemment, dans ce brunch, les associations jeunesse sont invitées. Ça permet, surtout dans la partie qui suit les présentations faites par la Ville, de créer un vrai réseautage.

Voilà, assez rapidement, le tour d'horizon sur les actions qui sont menées aujourd'hui. Vous comprenez qu'il y a une forte volonté de pérenniser ce dispositif, voire de le développer. Ce qui peut être dit aujourd'hui au travers de cette réponse en particulier, c'est que les bonnes idées qui ont émergé sur ce postulat seront naturellement reprises, en particulier au travers de deux véhicules. C'est tout d'abord la labellisation UNICEF qui nécessite des ateliers, alors pour chaque labellisation, des ateliers spécifiques jeunesse, donc on va saupoudrer le tout aussi de cette nécessité de reconnaître encore plus l'engagement bénévole. Et au travers aussi de futur en politique, peut-être qu'on en parle d'ailleurs un petit peu plus tard dans la soirée. Ce projet qui vise à susciter, en écho avec l'objet qui a été voté tout à l'heure, un peu plus encore de participation sur la thématique des droits civiques. La volonté est ferme de maintenir ce haut degré d'engagement, de reconnaissance pour notre jeunesse sédunoise qui est un élément essentiel dans les générations qui composent la Ville de Sion. Je conclurai en cette période printanière, en remerciant aussi le législatif, de rendre encore plus fertile le jardin de notre jeunesse sédunoise. Merci pour votre attention.

**Perruchoud Stéphanie, Conseillère générale, Le Centre.** Je tiens à saluer la richesse et la densité de la réponse municipale au postulat interpartis sur le bénévolat des jeunes. Elle témoigne d'un engagement concret et structuré en faveur de la jeunesse, tant au niveau des dispositifs de soutien que de l'écoute attentive des besoins. Toutefois, au-delà de ces dispositifs, il est essentiel de rappeler l'importance cruciale de considérer le bien-être des jeunes comme un enjeu central et transversal de toute politique publique. Le bénévolat ne doit pas seulement être vu comme une forme d'occupation ou d'apprentissage, il représente un espace de réalisation, de reconnaissance et de lien. Dans un monde où les jeunes sont souvent confrontés à de fortes pressions scolaires, sociales, identitaires, leur engagement bénévole leur permet de se sentir utiles, écoutés, intégrés. Il constitue une manière unique de renforcer leur confiance en eux, de valoriser leurs talents, de se forger une identité citoyenne active. En ce sens, soutenir les jeunes bénévoles, c'est aussi prendre soin de leur santé mentale, de leur estime de soi, de leur droit à l'expression et à l'expérimentation. C'est leur offrir un espace de liberté encadré où ils peuvent prendre des initiatives, commettre des erreurs, construire des projets porteurs de sens. C'est leur dire qu'ils comptent dès aujourd'hui dans la vie collective et pas seulement comme futurs adultes.

La Ville de Sion, à travers ses engagements et partenariats, est clairement sur cette voie. Mais renforcer encore la valorisation de ses engagements par des formes de reconnaissance symbolique, des espaces de parole, des démarches participatives visibles est une piste précieuse pour ancrer durablement une culture du respect, du dialogue intergénérationnel et du bien commun.

Je souhaite rappeler que le regard que nous portons collectivement sur la jeunesse façonne leur rapport au monde. En les considérant comme des acteurs à part entière, porteurs de solutions et non seulement bénéficiaires d'actions, nous leur offrons non seulement notre confiance, mais aussi la possibilité de se construire sereinement, avec enthousiasme et engagement. Durant cette législature, nous continuerons à placer la jeunesse au centre de nos réflexions. Il est de notre responsabilité collective de considérer les jeunes dans toute leur complexité, leur fragilité, leur force, leur élan. Leur santé mentale ne peut être reléguée au second plan, elle doit être un pilier de notre action. Cela exige plus qu'un simple soutien, cela implique une attention constante, un engagement fort pour multiplier les espaces d'échanges, encourager la parole libre et créer des projets qui nourrissent l'estime de soi, la solidarité, le civisme et le sentiment de faire corps avec la collectivité. Car penser la jeunesse, c'est aussi construire un avenir plus humain, plus juste et plus durable pour l'ensemble de la société.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce postulat, en particulier Monsieur le Conseiller général Martin Reist, pour la pertinence de ses réflexions sur la justesse des mots au moment de parler de la jeunesse dans notre contexte politique. Merci également à mes collègues du Bien vivre ensemble et aux conseillers et conseillères qui ont soutenu ce postulat et également pour la présentation d'aujourd'hui de Monsieur le Conseiller communal Yann Roduit.

## Informations de la Municipalité

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Merci pour ces compléments, nous passons à l'avant-dernier point de la soirée avec les informations de la Municipalité. Monsieur le Président, c'est à vous.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Quelques informations comme à l'accoutumée. Le programme d'agglomération 5e génération a été déposé à Berne et nous avons déjà un premier retour. Les documents sont complets et ils semblent être de bonne qualité. Maintenant, il y a tout un travail d'analyse de la part de l'ARE pour vérifier que toutes les mesures qui sont proposées par les différentes communes puissent obtenir un cofinancement.

En ce qui concerne l'aide sociale, je vous donnais chaque année ou lors de chaque plénum une évolution qui était un petit peu en baisse. Pour la première fois, il semble qu'on a atteint un plancher par rapport au montant d'aides sociales. On voit qu'aujourd'hui la situation est stable par rapport à l'année dernière. Je vous rappelle que les cas qui nous occupent aujourd'hui sont plutôt des cas durables pour lesquels l'employabilité ou la capacité à remettre les gens sur le marché du travail est un petit peu plus difficile.

Quelques informations concernant la mobilité. Vous l'avez peut-être vu dans les communiqués réguliers que nous recevons de la part de la Ville. La Conférence des villes pour la mobilité, donc la Conférence des villes suisse, a fait un sondage auprès de 5 000 habitantes et habitants de Sion. Il y en a 1 684 qui ont répondu. C'est déjà un bon taux de participation. 64% des personnes sondées sont satisfaites de la gestion de la mobilité à Sion. C'est un taux de satisfaction qui est plus élevé que dans les autres villes suisses qui ont été sondées. Ça montre que la politique des transports en général suivie par le Conseil municipal et soutenue par le Conseil général, va dans le sens des préoccupations citoyennes. Nous avons aussi une belle couverture médiatique, notamment de ce passage de nos bus thermiques aux bus électriques. Je vous rappelle, 20 véhicules qui, progressivement, d'ici la fin de juin, vont pouvoir occuper l'espace public en mobilité électrique, en partenariat avec CarPostal, avec OIKEN, avec les différents partenaires de cette mobilité. Sion est la 1ère ville de Suisse à offrir ce changement complet de cette flotte de bus électriques.

Vous avez peut-être vu fleurir aussi sur certains axes des petites lignes vertes, c'est pour l'introduction de ce 30 km/h sur certains axes. Dès la semaine prochaine, petit à petit, cette signalétique va être posée. C'est un processus qui a pris un certain temps, on avait eu une opposition que nous avons pu lever, puis le temps de mettre en place ces différentes signalétiques. L'objectif, ce n'est pas de faire un 30 km/h systématique, mais véritablement de le faire comme on l'a aujourd'hui dans les zones

résidentielles, dans les villages, de pouvoir le mettre à disposition au cœur de ville, dans des zones qui doivent être apposées, pour lesquelles, déjà aujourd'hui, on ne roule pas à 50 km/h mais à des vitesses qui seront celles de cette nouvelle signalétique.

En termes de communication, nous avons fait un tout-ménage concernant l'application Ville de Sion qui a vu encore le nombre d'adhérents augmenter, puisqu'aujourd'hui, on a 7 243 personnes qui ont téléchargé cette application. 80% d'entre elles l'utilisent régulièrement. On va encore essayer de voir si on peut encore augmenter ce taux. C'est grâce à une distillation très fine d'informations. On n'en fait pas trop, mais pas trop peu. On peut communiquer sur des éléments d'urgence, mais aussi sur les projets de la Ville de Sion.

Vous allez recevoir dans les boîtes aux lettres sédunoises et de la région du district de Sion un tout-ménage sur ce plan climat qui est réalisé à l'échelle du district de Sion. Comme ça, nous pourrons aussi partager nos préoccupations.

En ce qui concerne l'Office de l'intégration, il a pris ces quartiers dans ses nouveaux locaux du pavillon Variel, au bas de la Rue des Aubépines, dans ce périmètre du Scex, qui va encore évoluer puisqu'un agospace, en automne, viendra s'installer sur ce périmètre, et puis une maison de quartier avec Haut comme 3 pommes. On voit qu'on a véritablement pour ce quartier des espaces citoyens et de rencontres de qualité.

Vous l'avez peut-être vu également aussi dans la presse, nous recherchons un nouveau directeur pour le cycle d'orientation de Saint-Guérin. Alain Wirthner a décidé, après 8 ans, de terminer sa carrière professionnelle avec un retour comme enseignant. Nous nous sommes mis à la recherche d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice. Vous savez qu'on travaille en triumvirat, puisque les cycles d'orientation des Collines et de Saint-Guérin, avec un administrateur, réfléchissent ensemble au développement, soit pédagogique, soit d'encadrement de nos chers élèves des cycles. C'est une association. Vous avez les communes de Grimisuat, Arbaz, Mont-Noble et Saint-Léonard qui sont avec la Ville de Sion dans cette association des cycles. Je vous avais évoqué aussi la construction d'un nouveau cycle à l'Est de la Ville. On espère avoir des candidatures et retrouver assez rapidement l'équilibre que nous avons avec Messieurs Pitteloud, Wirthner et Gaspoz à la tête de nos cycles d'orientation qui sont aussi sur le site de Don Bosco.

Concernant les prochains rendez-vous que je peux vous donner et vous inviter à participer, on a eu samedi dernier, une belle inauguration du Square des Mayennets. La prochaine, c'est le 3 mai avec l'inauguration du Pôle Musique, avec un programme très riche toute la journée. L'inauguration aura lieu en fin de matinée. Le 17 mai, c'est l'inauguration du Parc des Abattoirs, qui prend forme, qui verdit jour après jour. Un gros travail est fait aussi par notre Section des parcs et jardins. Il y aura les 10 ans du Port-Franc ce même jour, un programme assez riche. Le 22, le 23 et le 24 mai, c'est Cour de Gare qui sera ouverte au public avec les premières visites de notre salle Noda. L'hôtel est ouvert et vous aurez l'occasion de pouvoir découvrir l'ensemble de cette infrastructure.

Dernier élément, qui est plutôt une demande que j'aimerais vous faire et qui résonne avec ce que j'avais déjà évoqué lors du dernier plénum, c'est comment on interpelle les conseillères ou conseillers municipaux ou l'administration. C'est vrai qu'on a vu dans le travail des commissions par rapport à des crédits supplémentaires, par rapport à des messages, des interventions de certains commissaires directement auprès des conseillers. C'est vraiment une demande de mes collègues du Conseil municipal. Je pense que pour que tout le monde ait le même niveau d'information au travers d'une commission qui travaille sur un objet, il serait plus opportun que ce soit la commission qui fasse des demandes aux conseillers plutôt que d'avoir individuellement des demandes, et puis qui créent peut-être la nécessité de mettre à niveau. Aucun problème pour répondre, bien sûr, puisque je m'étais félicité de cette capacité, de cette possibilité que vous avez de pouvoir interpeller nos conseillers municipaux, mais essayez ou essayons de le faire au travers plutôt de la commission que véritablement de chaque commissaire. Un grand merci d'avance. Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce que je souhaitais partager avec vous ce soir.

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Merci, Monsieur le Président, pour ces nombreuses informations toujours très intéressantes. Vivement les retrouvailles lors des prochaines inaugurations qui sont apparemment nombreuses.

## Divers

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Nous passons au point 10, avec les divers, le dernier point de la soirée, avec les questions écrites. Nous avons reçu 11 questions écrites qui seront comme la dernière fois affichées sur les écrans, mais qui ne seront pas lues.

### **Question no 1 : « Ressourcerie » de la Conseillère Nathalie Pitteloud Rey, Les Verts**

*Lors d'un passage à la déchetterie d'Uvrier, j'ai pu constater que des objets encore utiles et en bon état étaient jetés dans les bennes. Vu le nombre important d'objets qui finissent leur vie prématurément, on peut déduire qu'il est parfois plus simple de jeter que de trier alors que les institutions qui vendent de la seconde main récupèrent volontiers nos rebuts.*

*De plus, Il n'est pas possible actuellement de récupérer la marchandise qui se trouve dans les bennes, même en parfait état.*

*Afin de pallier à tout ce gaspillage, est-ce que la ville a l'intention de mettre à disposition une ressourcerie à proximité de la déchetterie, comme il en existe d'ailleurs dans certaines communes du canton de Vaud ?*

*Est-ce que la ville a imaginé d'autres formules pour favoriser le recyclage d'objets encore utiles ?*

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** La Ville de Sion est pleinement consciente du gaspillage que représente la mise au rebut d'objets encore utilisables et s'engage activement en faveur de l'économie circulaire. De façon plus large, elle veille à appliquer au mieux le principe des 5 R du zéro déchet et encourage les citoyens à suivre cet exemple.

Premier R, refuser les déchets en veillant de ne pas promouvoir et construire de nouvelles infrastructures sans s'être assurés de leur utilité et après avoir étudié les possibilités de développer des synergies avec les infrastructures existantes.

Deuxièmement, réduire les déchets en encourageant l'implantation de commerces en vrac et l'utilisation de vaisselles réutilisables pour toutes les manifestations qui ont lieu sur le territoire communal.

Troisièmement, réutiliser les objets en soutenant par exemple l'Archipel, tiers lieu situé dans les locaux des anciens abattoirs et qui a pour objectif de sensibiliser la population locale à l'économie circulaire. Il propose d'ailleurs une ressourcerie pour tous les matériaux ainsi qu'une bibliothèque d'objets.

Quatrièmement, revaloriser ou recycler, en soutenant, par exemple, l'association recyclage plastique maison et en aménageant des points de collecte des déchets, ceci en veillant à ce que les filières ne se contentent pas d'exporter les matières vers des pays tiers.

Enfin, rendre à la terre, en collaborant avec Gazelle, société qui méthanise les biodéchets de la ville et fabrique du digestat solide. Ce dernier peut également servir d'engrais au même titre que le compost. Il est ensuite mis à disposition gratuitement des citoyens.

Dans ce contexte global, la déchetterie d'Uvrier fait partie du revaloriser ou recycler, donc du 4e R et n'est pas l'endroit approprié à la création d'une ressourcerie. Enevi, société d'intérêt public, n'autorise pas actuellement la récupération d'objets depuis les bennes pour des raisons de sécurité. Toutefois, le sujet est actuellement à l'étude auprès d'Enevi. Votre question sera relayée auprès du comité de l'association. Il convient de profiter de l'occasion pour rappeler que l'Archipel sera inaugurée le samedi 17 mai, de 11h à 18h, lors d'une journée qui se veut festive et conviviale. En attendant, le site en ligne de l'Archipel propose déjà des services de bibliothèque, d'objets et de ressourceries. La Ville de Sion accueille aussi depuis de nombreuses années sur son territoire, à la Route de Riddes, le magasin d'Emmaüs-Valais et à la Rue de Loèche 16, celui de Caritas-Valais. J'espère avoir ainsi répondu à votre question.

**Question no 2 : « Pistes cyclables, des illusions d'optique » du Conseiller Alexandre Dubuis, Les Verts**

*Dans le secteur Cour de gare, une piste cyclable est prévue le long des rails, d'après nos informations, elle devrait ressortir au niveau de l'actuel Burger King (cf. photo ci-dessous). Quand cette piste cyclable sera-t-elle mise en fonction ? Cette piste sera-t-elle réellement séparée du trafic : camion de livraison, places de stationnement le long des quais, etc. ?*

*La circulation le long des berges à hauteur de la gravière Luginbühl n'est plus possible pour cause de travaux, quand cette liaison sera rétablie ? Et surtout, quand la continuité de la piste cyclable cantonale sera assurée sur cette zone ?*

**Bitschnau Christian, Vice-président de la Ville de Sion.** On parle de pistes cyclables, secteur Cour de Gare. Le long du complexe Cour de Gare, sur le Quai Sud, il est prévu d'installer des supports pour le stationnement des vélos. Il faut parler de voies de desserte plutôt que de pistes cyclables. La définition précise des gabarits et aménagements est toujours en cours d'analyse avec les CFF, le Canton et les porteurs du projet Cour de Gare, car elle dépend de facteurs externes liés à la géométrie de la passerelle, à la géométrie du passage sous voie et au transit ponctuel des camions d'Ouest en Est, qui devraient livrer la zone de dépôt de la nouvelle surface commerciale en tête du bâtiment Ouest Cour de Gare, au-dessus du Burger King, où se situe un monte-charge. Cette zone de stationnement vélo et d'accès cyclable devrait être mise en service entre le deuxième semestre 2025 et le premier semestre 2026.

La deuxième partie de votre question parle de la gravière Luginbühl des berges du Rhône. Le Service de l'urbanisme et de la mobilité travaille de concert avec le Service cantonal de la mobilité pour faire reconnaître ce tronçon comme axe cyclable cantonal, ce qui permettra d'obtenir des cofinancements. Dans le même temps, un projet de génie civil est en développement pour sécuriser totalement l'itinéraire et aménager la piste cyclable depuis la sortie du passage sous l'autoroute jusqu'à la fin du site Luginbühl. Plusieurs séances ont eu lieu avec les dirigeants du site Luginbühl pour trouver l'aménagement adéquat.

En termes de processus, le dossier pour une homologation avec mise à l'enquête sera opérationnel après Pâques en vue d'une réalisation en 2026 sous réserve des retours des services cantonaux. J'espère avoir répondu à votre question.

**Question no 3 : « Chemin du Calvaire » de la Conseillère Annie Thiesoz Reynard, Les Verts**

*Un habitant de Sion se promenant régulièrement le long du chemin du Calvaire nous a fait part de la difficulté d'accès depuis l'avenue St François. Serait-il envisageable d'installer une rampe dans la pente la plus raide ?*

*Où en est la mise en place de cheminements et liaisons piétonnes prévus dans la modification du PAZ-RCCZ et du plan de quartier « Couvent des Capucins-St Georges » ?*

**Bitschnau Christian, Vice-président de la Ville de Sion.** La première question en introduit une autre. Est-ce que le Chemin du Calvaire porte bien son nom ? Avec une différence de niveau de seulement 2,5 mètres sur 133 mètres de longueur, le chemin ne présente globalement qu'un faible dénivelé moyen. La portion la plus pentue, à 3%, demeure accessible pour les personnes aux mobilités réduites. Compte tenu de ce qui se précède, la liaison entre l'Avenue de Saint-François et la Rue du Rawyl peut difficilement être qualifiée d'épreuve longue et douloureuse.

Concernant spécifiquement les 2 marches à franchir pour accéder au chemin qui longe le couvent des Capucins, celles-ci sont liées à la présence d'une canalisation potentiellement privée et non répertoriée dans le plan général d'évacuation des eaux (PGE). Une investigation complémentaire sera menée afin de confirmer sa nature, sa fonction et son statut. Selon le résultat, l'aménagement d'une rampe de franchissement pourra être envisagé.

La deuxième question concerne la création d'une liaison piétonne entre la Rue du Rawyl et le Chemin du Vieux Moulin. Elle a fait l'objet de plusieurs discussions avec les propriétaires concernés, discussions qui n'ont pas abouti, car les propriétaires attendaient que la Ville agisse sur un réaménagement de la Rue du Rawil pour se prononcer définitivement. Comme le projet de réaménagement est désormais sous toit et sera présenté aux riverains vraisemblablement le 12 juin prochain, les discussions pourront reprendre.

De manière plus générale, la Ville de Sion reste attentive à la bonne concrétisation des cheminements et veille à ce qu'ils répondent aux objectifs de perméabilité piétonne, de mise en valeur des espaces publics et de liaison entre les quartiers. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude, notamment dans les secteurs de Gravelone et de Turin. J'espère avoir répondu à votre question.

**Question no 4 : « Structure d'accueil de la petite enfance » de la Conseillère Artémis Eggel, PLR**

*Depuis quelques jours, une enquête diffusée dans les médias romands a mis en lumière des cas graves de négligences et de maltraitance dans certaines structures d'accueil de la petite enfance. Cette enquête a réveillé des inquiétudes profondes quant au fonctionnement de ces lieux, à la sécurité des enfants et aux conditions de travail du personnel éducatif. Bien que la situation dans le canton du Valais ne semble pas alarmante à ce stade, une augmentation des dénonciations de cas de maltraitance a tout de même été constatée, ce qui invite à la vigilance.*

*À Sion, si la surveillance réglementaire des lieux d'accueil est une compétence cantonale, la Ville joue un rôle important via sa collaboration avec l'ASLAE (Association Sédunoise des Lieux d'Accueil de l'Enfance), chargée de la gestion des structures présentes sur le territoire communal. De plus, ces lieux étant subventionnés par la commune, celle-ci dispose d'une certaine marge de manœuvre et de responsabilité.*

*Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes au Conseil municipal :*

- › *Quelle est la marge de manœuvre concrète de la Ville de Sion dans le suivi, l'encadrement et l'évaluation des structures d'accueil subventionnées ?*

**Sierro Fardel Christelle, Conseillère municipale, PLR.** Je vous donne volontiers la réponse concernant les structures de la petite enfance. Alors, comme vous pouvez le constater, cette question est dense avec 4 axes. Je vais aller dans l'ordre des axes qui sont mentionnés.

Première question concerne la marge de manœuvre entre la Ville de Sion et l'ASLAE. Il faut savoir que l'ASLAE est une association indépendante à but non lucratif, qui a été créée en 1992. Cette association a le mandat de la Ville de gérer toutes les structures d'accueil de la petite enfance, à savoir les crèches, les nurseries et également les UAPE. Je précise toutes les structures subventionnées qui sont sur le territoire de la Ville de Sion. Entre l'ASLAE et la Ville de Sion, il existe une convention qui précise les modalités entre les deux parties. Concernant la gouvernance que la Ville de Sion peut opérer sur l'ASLAE, elle intervient à 2 niveaux. Il y a 2 membres de la Ville de Sion qui sont présents dans le comité de l'ASLAE. C'est prévu de manière statutaire. Le conseiller en charge de la cohésion sociale fait partie du comité de l'ASLAE et a la qualité de Président de l'association. Le 2e membre est la Cheffe de Service de la cohésion sociale, qui fait partie du comité de l'ASLAE. Je précise qu'il y a 3 autres personnes dans ce comité. Le but est d'avoir des compétences qui sont bien diversifiées et qui permettent d'avoir un contrôle de qualité sur cette association. Ces 3 autres personnes sont issues de la pédiatrie, de la psychologie et du domaine légal, qui nous apporte des compétences sur cet axe spécifique. La Présidente de l'ASLAE est en contact régulier avec la direction de l'ASLAE et permet, comme votre question nous le demande, d'agir concrètement avec cette structure. Je rappelle toutefois que la compétence pour la surveillance de ces établissements incombe au Canton par le Service de la jeunesse. On intervient sur les 2 biais que je viens de vous expliquer.

La 2e question concerne les mesures qui sont prises par l'ASLAE pour garantir un accueil de qualité, à savoir la bientraitance des enfants. Là, l'ASLAE met en place tout un certain nombre d'éléments. La 1re chose, c'est qu'elle applique les directives du Canton. La 2e chose, c'est qu'elle a nommé pour chaque structure, pour chaque site un responsable de site qui est garant de la qualité des prestations qui sont données dans les différents établissements. Depuis 2022, un responsable pédagogique et qualité a été nommé, qui a la charge de la vision globale de cette association et de faire le lien avec tous les responsables des unités et aussi avec les équipes éducatives. L'ASLAE engage massivement du personnel formé. Pourquoi massivement ? Parce qu'on est à des taux plus élevés que ce qui nous est demandé par le canton. On certifie une qualité dans le personnel qui est dans ces différentes structures. Cette exigence est aussi appliquée pour le personnel de remplacement. L'ASLAE organise régulièrement des colloques et de la formation continue. Voilà les éléments pour la deuxième partie de cette question.

Concernant la 3e question qui concerne plutôt comment on s'assure de la bientraitance des employés auprès des structures. Il y a plusieurs initiatives qui ont été prévues. Il y a le respect des interruptions

réglementaires et tout ce qui concerne le temps de travail. Il y a l'introduction du temps de travail hors enfant. C'est une heure de travail qui est donnée à tous les professionnels durant laquelle ils n'ont pas d'enfants. Comme ça, ils ont du temps pour prévoir les activités, rencontrer un parent, organiser et régler les différentes problématiques qui peuvent surgir dans l'association ou dans les équipes. Ensuite, on a également des formations continues et certifiantes qui sont proposées dans toutes les structures, tant des CFC ou des formations ASE et également des formations internes qui sont proposées pour toutes les équipes en place. On a des supervisions externes, une gestion des absences qui est proposée au personnel. Je finis aussi par une enquête de satisfaction qui est faite chaque 2 ans auprès du personnel et qui est très intéressante puisqu'elle permet justement de remonter des points qui peuvent être améliorés au fur et à mesure du temps. Dans la dernière enquête, il y a eu des questions sur les questions phoniques dans les bâtiments. Là, il y a des améliorations qui ont pu être apportées. Il y a eu des questions sur la formation pour la gestion du stress. Il y a eu tout un certain nombre de mesures qui permettent au comité de prendre des mesures très concrètes pour améliorer les conditions du personnel.

Pour la dernière question, « Existe-t-il des canaux de signalement ou des feedbacks sécurisés accessibles pour les parents ? » Je commence par donner la réponse pour les parents et les enfants. Le premier répondant est le responsable sur site. S'il y a un souci, le responsable ou la responsable du site est là pour répondre aux questions et interrogations des parents et des enfants. Il y a toujours la possibilité de contacter le responsable pédagogique qui est disponible pour répondre aux différentes questions. Le dernier élément qui est en ce moment en cours, c'est qu'on a lancé une enquête de satisfaction pour les familles, une enquête qui a été gérée par l'externe afin de garantir le traitement des données. Je n'ai pas les résultats, je ne peux pas vous les donner mais sachez qu'on a consulté les parents pour savoir quelles étaient les préoccupations, quelles étaient les pistes d'amélioration à mettre en place.

Concernant le personnel, il y a des enquêtes de satisfaction. Pour répondre précisément à votre question sur les canaux de signalement. Il y en a à l'interne via le Service des ressources humaines. Il y a aussi une personne à l'externe de confiance indépendante que le personnel peut joindre pour les différentes problématiques rencontrées. Ces éléments sont mis en place dans le cadre de l'ASLAE. Il y a encore la Commission du personnel aussi, qui apporte différents éléments. J'espère avoir répondu à votre question et espère vous avoir montré que l'ASLAE prend très au sérieux l'accueil de qualité de vos enfants. Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à l'ASLAE.

#### **Question no 5 : « Suivi du postulat futur en politique » de la Conseillère Artémis Eggel, PLR**

*Madame la conseillère municipale Christelle Sierro Fardel avait, lors de sa précédente législature en tant que conseillère générale, déposé un postulat intitulé « Futur en politique – Intégrer les jeunes dans notre démocratie communale », accepté à une large majorité par le Conseil général.*

*Ce postulat visait à initier les jeunes à notre démocratie locale en leur permettant de participer activement, notamment dès l'école primaire, afin de les encourager à s'exprimer, à débattre et à développer un intérêt pour la vie politique et citoyenne.*

*Dans cette perspective, je souhaiterais poser la question suivante au Conseil municipal :*

- › *Où en est la mise en œuvre de ce postulat ? Des mesures concrètes ont-elles été prises ou sont-elles envisagées pour favoriser l'éveil démocratique des jeunes séduinois et leur participation à la vie communale ?*

**Roduit Yann, Conseiller municipal, Le Centre.** En premier lieu, merci de venir aux nouvelles sur cette question qui nous importe particulièrement, qui a d'ailleurs été évoquée tout à l'heure dans la réponse au postulat. La mise en œuvre de la réponse au postulat, que vous aviez acceptée en juin 2023, a activement suivi son cours et les analyses nécessaires ont été menées par l'Observatoire de la jeunesse, puis par une émanation de cet observatoire constituée d'un groupe de travail composé des directions des cycles d'orientation et de plusieurs enseignants.

En complément, un mandat a été attribué à la société Swisstain spécialisée dans l'analyse des politiques publiques. Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises, notamment durant l'année 2024, afin de porter cette intention et cette forte volonté qui s'inscrit dans les objectifs de législature 2021-2024 du dicastère Sport, Jeunesse et Loisirs. Ainsi, la finalité vise à favoriser l'éveil démocratique des jeunes au travers d'une nouvelle offre qui serait construite sur mesure en complémentarité avec l'existant. Cette

offre doit se décliner sous la forme d'une journée citoyenne itinérante. On pourrait parler d'un rallye sur plusieurs sites réputés forts de la Ville, comme celui-ci, comme l'Hôtel de Ville, comme l'Archipel et d'autres sites propres à la jeunesse. À cette occasion, il serait proposé aux jeunes sur le temps scolaire, avec des contenus interactifs, faits de présentations et d'échanges, avec notamment diverses possibilités de participation et d'engagement citoyen qui leur sont offerts à Sion.

Le public cible envisagé serait celui des élèves de 10 CO (les 2e années du cycle), dans l'idée d'un continuum avec l'existant. Vous savez qu'il y a déjà des programmes propres aux 8H, avec le respect des gens et des choses, et le secondaire 2, qui est concerné par le Parlement cantonal des jeunes. Les premiers ateliers tests ont été entrepris et se poursuivront durant la prochaine année scolaire. Cela étant, nous aurons le plaisir de revenir vers vous avec le résultat final et avec l'intention de le faire durer, de le faire vivre, en tout cas durablement. Merci pour votre attention.

**Question no 6 : « Accès culture et événements » de la Conseillère Stéphanie Perruchoud, Le Centre**

*Le 6 mars dernier s'est tenue la grande soirée de la Jeunesse et du Sport. Cet événement a permis de mettre à l'honneur de nombreuses personnes, jeunes et moins jeunes, dans un esprit d'ouverture et d'inclusivité. Dans ce même esprit, la Municipalité envisage-t-elle d'améliorer encore l'accessibilité de cette soirée, notamment par la présence d'interprètes en langue des signes et par l'utilisation du langage simplifié ou adapté via les grands écrans placés de part et d'autre de la scène ?*

**Roduit Yann, Conseiller municipal, Le Centre.** Nous vous remercions pour l'intérêt porté à cette soirée qui marque certaines festivités. On a parlé des mérites sportifs, des médailles également, 74 médailles, 88 mérites qui sont remis à cette occasion. Ce que l'on évoquait tout à l'heure aussi, les prix jeunesse qui sont appréciés. Je profite aussi pour faire un petit peu de publicité, pas pour l'exercice 25 parce qu'il est déjà passé, mais pour 26, la date n'est pas encore connue, mais je vous encourage à vivre ce moment qui est toujours relativement convivial et surtout signe de reconnaissance aussi pour notre jeunesse et les sportifs sédunois. Quant à la question soulevée, il peut être confirmé que la Ville est en réflexion pour intégrer cet interprétariat en langue des signes lors de chaque événement, en coordination avec la chargée de communication. Certains événements sont pilotés en direct par l'Hôtel de Ville et puis d'autres propres à chaque dicastère. Dans le cas d'espèces, nous souhaitons pouvoir l'intégrer. Au niveau du dicastère Sport, Jeunesse et Loisirs, cette volonté d'accessibilité à tous les événements sportifs et jeunes fait également partie. Nous ne pouvons, à ce stade, que répondre positivement à cette démarche. Il faut qu'il y ait une certaine homogénéité dans les interventions, mais ce sera retenu, en tout cas, à l'échelle du dicastère.

**Question no 7 : « Association de quartiers » du Conseiller Emmanuel Theler, Le Centre**

*La vie sociale et associative dans les quartiers de Sion est un pilier important de la cohésion et de l'inclusion. Plusieurs quartiers (tels que Châteauneuf, la Vieille Ville, Platta, Bramois ou Uvrier) portent déjà activement cette dynamique.*

*Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :*

- › *Serait-il envisageable de prévoir un soutien financier automatique (entre 800 et 1'000 francs) à octroyer aux quartiers dès lors que l'organisation effective d'une fête ou d'un événement local est confirmée, afin de faciliter leur mise en œuvre ?*
- › *La Municipalité pourrait-elle encourager les comités de quartier à tisser davantage de liens avec les autres acteurs présents dans leur périmètre (EMS, clubs sportifs, sociétés locales, entreprises, lieux de solidarité, etc.) afin de favoriser la collaboration et la création d'événements plus inclusifs ?*
- › *Est-il possible d'encourager les centres scolaires et les UAPE à s'impliquer dans la vie de quartier, notamment à travers des activités communes, telles que des concerts ou des fêtes intergénérationnelles ?*
- › *En 2024, la Fête des voisins a eu lieu de manière relativement discrète à Sion, avec peu de communication visible à l'échelle de la ville. La Municipalité prévoit-elle, pour l'édition 2025, une communication plus intensive et plus visible, afin de valoriser cet événement qui contribue fortement à la vie de quartier et au lien social entre les habitants ?*

**Sierro Fardel Christelle, Conseillère municipale, PLR.** Je vous remercie pour cette question concernant les associations de quartier. Concernant votre première question sur les soutiens financiers. Actuellement, la coordination des quartiers et des villages ne dispose pas d'un budget permettant de financer systématiquement les fêtes et les différentes organisations. Toutefois, nous relevons que la Ville met à disposition gratuitement pour toutes les fêtes, tout le matériel nécessaire, à savoir les tentes, les tables et tout autre matériel nécessaire aux fêtes, pour toute organisation de tous les événements des associations de quartier.

Concernant la collaboration avec d'autres associations de quartier, la Ville soutient toute collaboration entre les associations de quartier et toutes autres associations existantes dans les différents quartiers. Les associations de quartier sont d'ailleurs très enthousiastes d'avoir des intervenants, d'avoir des inputs sur des sujets particuliers. Je relève, par exemple, la collaboration qui a vu le jour récemment entre l'EMS de Gravelone et l'association de quartier de Gravelone avec des organisations de fêtes, avec la chasse aux œufs qui aurait dû avoir lieu demain, mais qui est annulée à cause de la pluie. À chaque niveau, il y a eu d'autres collaborations, par exemple l'association Zero Waste Valais qui propose des ateliers dans les différents quartiers, ou même le centre de secours d'urgence qui invite les associations de quartier à participer et à faire un certain nombre d'informations.

Cette semaine, nous avons reçu un retour de l'association Uvrier-Saint-Léonard 2030, qui nous a fait part d'un jardin réalisé en collaboration avec les 1 et 2H. C'est un projet qui avait eu l'appui financier de la Ville. Ça répond aussi à votre troisième question, de savoir si une collaboration avec les écoles est possible ? Oui, ça a déjà été le cas, en l'occurrence, ici, pour Uvrier-Saint-Léonard. Concernant la fête des voisins, elle est évidemment très importante pour le vivre ensemble. Elle est, elle a été, elle sera soutenue par la Ville de Sion. La Ville communiquera sur la fête des voisins de la même façon qu'en 2024 par le biais des affiches, par des panneaux publicitaires, par des bâches, sur les réseaux routiers et par différents flyers. Les 2 700 écoliers recevront des flyers pour l'organisation de cette fête. Ça va être transmis de manière massive dans les différentes familles. Les associations de quartiers et de villages recevront également du matériel qu'elles pourront mettre à disposition lors des événements qui précèdent cette fête des quartiers.

Je relève qu'en 2024, il y a eu 57 fêtes de voisins qui ont été annoncées. J'aimerais rajouter que la vie de quartier des associations est soutenue activement par la Ville et est un élément très important de la cohésion et de l'inclusion. La Ville est reconnaissante du travail fait par les associations, par le dynamisme et par leur créativité. Il y a plein d'idées différentes qui émergent dans les différents quartiers. J'aimerais encore rappeler que la Ville de Sion alloue un budget de 35 000 francs pour soutenir les projets citoyens locaux et que vous pouvez encore déposer un dossier puisque le délai est au 30 avril. Je vous remercie pour votre attention.

**Question no 8 : « Bus sédunois vers Uvrier et Bramois » du Conseiller Gabriel Mukuna, Le Centre**

*Serait-il possible de connaître l'évolution des lignes de bus desservant Uvrier et Bramois ? Quelles modifications ont été ou vont être apportées à ces trajets (fréquence, horaires, accessibilité) ? Ces éventuelles adaptations répondent-elles aux besoins des habitants ? Enfin, la Municipalité prévoit-elle des améliorations ou des développements futurs pour renforcer la desserte de ces secteurs en transport public ?*

**Bitschnau Christian, Vice-président de la Ville de Sion.** Selon les planifications actuelles, il est prévu à moyen terme d'augmenter la fréquence de la ligne de bus reliant Bramois tous les quarts d'heure. Le tracé de la ligne restera identique à celui en cours. Pour Uvrier, l'évolution de la desserte mixte Régioalp et bus, ligne 412, rive droite du Rhône, est dépendante des modifications des offres TRV, le transport régional voyageur. Une modification du tracé à l'intérieur d'Uvrier a été analysée et même testée avec CarPostal et le Service de la mobilité, pour desservir plus finement le territoire. L'impact sur le temps de parcours de la ligne, environ 8 minutes, a été jugé problématique par le Service cantonal de la mobilité. Des analyses ont également été menées pour prolonger la ligne de Bramois sur Uvrier, donc la ligne 14, mais les temps de parcours sont aussi rédhitoires et concurrenceraient la ligne 411, Sierre-Sion sur la rive gauche, qui bénéficie d'un financement cantonal et fédéral très intéressant. Des développements à moyen terme, pour renforcer la desserte, d'Uvrier ne sont pas exclus, en fonction notamment des besoins qui font jour avec le développement du site d'Enevi et des terrains et projets alentour. Monsieur le Conseiller, j'espère avoir répondu à votre question.

**Question no 9 : « Déploiement du chauffage à distance dans le quartier de la Poste du Nord » du Conseiller Mathieu Mariéthoz, Le Centre**

*Le projet de chauffage à distance (CAD) mené par la Ville de Sion constitue une avancée majeure en matière de durabilité et de transition énergétique. Il permet notamment de réduire la dépendance aux énergies fossiles et d'assurer un approvisionnement en chaleur respectueux de l'environnement.*

*Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir des précisions sur le calendrier de déploiement du CAD dans le quartier de la Poste du Nord, qui comprend l'Avenue Ritz, l'Avenue Saint-François et le début de la Rue de Gravelone. Ce secteur abrite plusieurs infrastructures critiques pour la ville, notamment le Centre scolaire de Gravelone, la Fondation Cité Printemps, qui accueille de nombreux enfants, la Fondation Emera ainsi que deux établissements médico-sociaux d'importance qui accueillent nos aînés.*

*Or, en milieu urbain et en vieille ville, la mise en place de systèmes alternatifs de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables est souvent complexe. Les mètres carrés disponibles y sont rares, et certaines solutions, comme les pompes à chaleur, présentent des contraintes importantes liées au bruit et aux autorisations spécifiques. Par ailleurs, l'installation de panneaux solaires est soumise à diverses restrictions, notamment à l'intérieur des bâtiments, ce qui limite leur déploiement efficace. Dès lors, le raccordement au CAD représente une solution particulièrement pertinente pour ces bâtiments.*

*Je prie donc la Municipalité de bien vouloir préciser les éléments suivants :*

- › *Quel est l'état d'avancement du projet de CAD dans ce quartier spécifique ?*
- › *Existe-t-il un calendrier précis de raccordement des bâtiments situés dans ce secteur?*
- › *Si tel n'est pas le cas : quelles mesures concrètes la Ville compte-t-elle prendre pour éviter que les propriétaires et institutions de ce quartier ne soient contraints de conserver des solutions de chauffage à énergies fossiles sur le long terme ?*
- › *Peut-on s'attendre à une réévaluation des plans de développement du CAD afin d'y intégrer ce quartier dans un avenir proche ?*

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Quelques éléments de réponse par rapport au chauffage à distance. On a 3 chauffages à distance, un qui vient de l'Est du côté d'Enevi, un au Nord qu'on va pouvoir découvrir lors de l'inauguration du Pôle Musique et un à l'Ouest de la Ville qui vient d'Eco Énergie. La complexité est de pouvoir alimenter une grande partie de la ville avec ces trois chauffages à distance. Le quartier évoqué dans votre question est à l'intersection des trois. Il nécessite un petit peu plus de temps et de planification pour y arriver. On n'a pas vraiment de calendrier précis, je ne peux pas vous donner une date, partant du principe que l'on essaie surtout dans des zones aussi sensibles puisqu'on est à des carrefours physiques de mobilité, de ne pas rouvrir les routes 2 à 3 fois et profiter des travaux de la voirie, notamment par rapport à tout ce qui concerne les réseaux d'eau ou réseaux électriques.

La vision est faite à 3 ans et dans la vision à 3 ans, il n'y a pas de raccordement prévu pour ces différents quartiers. Ça ne veut pas dire qu'on laisse de côté les gens qui ont des chaudières qui arrivent en bout de vie. Un de nos objectifs est de décarboner, en termes de chauffage, les habitantes et les habitants de la Ville de Sion. Il y a des zones dans lesquelles on n'arrivera jamais à arriver. Je vois bien que pour l'Hôtel de Ville, ce sera un petit peu plus compliqué. Il faudra qu'on travaille de manière un petit peu différente. En revanche, on peut imaginer véritablement alimenter le chauffage à distance. Ce que nous faisons aujourd'hui dans le cadre de Sogaval, qui est la société qui porte le développement de cette transition énergétique, c'est qu'on peut mettre des chaudières provisoires à disposition pour permettre de patienter si vraiment les chaudières fossiles sont en bout de vie. En fonction des opportunités de voiries ou, par exemple, de ruptures de conduite d'eau, on peut être amené à pouvoir modifier la planification et profiter, dès qu'on a une fois une fouille, de mettre des tuyaux de chauffage à distance. Vous voyez que ce n'est pas de la fibre optique, ça a des gabarits et des diamètres qui sont un peu plus importants, mais un jour, il y aura un chauffage à distance pour ces bâtiments. Merci.

**Question no 10 : « Marché de Sion » de la Conseillère Janique Luyet, Le Centre**

*Serait-il possible d'obtenir des informations sur les relations entre la Municipalité et l'Association du Marché de Sion ? Existe-t-il une convention formelle encadrant cette collaboration ? Si oui, quel est son contenu ? Par ailleurs, des projets communs sont-ils actuellement en cours ou prévus ? Ces éventuels projets figurent-ils dans la convention ou font-ils l'objet d'un autre document stratégique ou opérationnel ?*

**Zuchuat Raphaël, Conseiller municipal, Le Centre.** Cette question tombe assez bien avant le marché de Pâques. Je profite de faire un petit peu de publicité, comme l'a fait aussi mon ami Roduit, pour vous voir nombreux à ce marché. On dit toujours question écrite, mais on pourrait mettre question au pluriel, parce que c'est une question avec 5 points d'interrogation. Je vais essayer d'arriver au bout de ces 5 interrogations. Tout d'abord, comme toutes les autres manifestations soutenues par la Ville de Sion, il y a une relation entre la Ville et l'association du marché de la vieille ville qui est encadrée par une convention en bonne et due forme. Cette convention a été renouvelée en 2024 pour les années à venir 2025, 2026 et 2027. Comme dans toute convention, chacun doit s'engager sur certains points.

La Ville de Sion s'engage sur les points suivants. La Ville concède à l'association une autorisation d'usage accrue du domaine public afin d'organiser en vieille ville de Sion le marché du vendredi. La Ville se réserve le droit de limiter ou de suspendre temporairement cette autorisation pour l'organisation d'événements particuliers ou pour des motifs de police. La Ville s'engage aussi notamment à verser à l'association une subvention d'un montant annuel de 35 000 francs pour les 3 prochaines années sous réserve de l'approbation du budget.

L'association s'engage de son côté dans cette convention. L'association est gérée sous sa propre responsabilité, conformément à ses statuts. Elle s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière de la Ville de Sion et ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers. L'association est responsable de trouver les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement. Les activités de l'association font l'objet d'une promotion effectuée sous sa propre responsabilité. L'association s'engage à faire valoir le soutien de la Ville de Sion sur ses supports de communication, sur son site Internet et lors d'événements publics. La Ville délègue à l'association la tâche d'assurer l'organisation, la gestion et la surveillance du marché. Étant rappelé que, conformément à l'article 18 du règlement du marché de la vieille ville de Sion, la Ville encaisse directement la taxe d'utilisation du domaine public pour chaque marchand. L'association s'engage à exercer les responsabilités qui lui sont déléguées avec diligence en conformité avec ses statuts, la convention et le règlement du marché. L'association s'engage en outre à réaliser et prendre en charge à ses frais les aménagements et mesures qui seront, cas échéant, demandés par les autorités fédérales, cantonales ou communales pour assurer la conformité de la manifestation avec le droit et les directives applicables.

Dans la mesure où la délégation octroyée par la Ville à l'association comprend le pouvoir d'autoriser les marchands et commerçants à faire usage accru du domaine public, l'association est tenue de veiller au respect du droit applicable par les marchands et autres usagers du marché. Elle doit en particulier s'assurer du respect des règles de police en veillant à ce que les activités des marchands et usagers ne causent aucun danger pour l'ordre public et que ceux-ci exercent leurs activités conformément aux conditions de la police.

Il est à noter que les taxes encaissées chez tous les marchands, sont reversées à la Ville de Sion et représentent environ 80 000 francs par année. On verse 30 000 et on encaisse 80 000. Les comptes annuels de l'association sont remis chaque année à la Ville de Sion. On a l'information, on peut voir ce qui se passe et ce qui est fait avec les montants octroyés. Il y a le règlement et les statuts du marché de la vieille ville disponibles sur le site Internet [www.mvvsion.ch](http://www.mvvsion.ch). Là, on a les règlements et les statuts qui sont à disposition et qui sont publics.

Le comité de la vieille ville rencontre régulièrement les différents services de la ville, économie, énergie, sécurité publique et voirie pour des points de situation. D'éventuels projets sont également discutés de cas en cas et en fonction des opportunités. Si c'est nécessaire, ils font l'objet d'un accord séparé. Par exemple, comme le marché de Pâques, où le comité a le souhait du comité d'organiser un marché prolongé le 1er août, parce qu'il y a le marché du vendredi qui tombe le 1er août. Là, ça fait aussi l'objet d'une négociation spécifique. Finalement, des démarches sont en cours auprès du Canton pour ce marché. Le comité attend une autorisation prochainement. Voilà pour le marché de la vieille ville.

**Question no 11 : « Vélo-station sur parking des Échutes » de la conseillère Cindy Giroud-Meillard, PS**

*Il existe une vélostation sur le parking des Echutes depuis quelque temps. Malheureusement l'accessibilité et l'utilisation de ce local sont différentes des vélostations de la Gare et du parking des Potences. Ici il existe un formulaire sur le site qui est difficile à trouver. De plus, la procédure est un peu laborieuse : il faut remplir et imprimer avec signature le formulaire pour renvoi par e-mail, puis payer la caution de CHF 30.- pour recevoir par la poste une clé. Par contre, nous ne recevons aucune information pour le temps d'attente pour recevoir ladite clé et apparemment les personnes au guichet citoyen ne sont pas informées de la procédure. Cependant, après renseignements pris auprès du Service de la Mobilité, il existe une liste d'attente pour ces clés.*

*Ce système ne semble pas opérationnel en l'état, alors que le système à Gare Sud et les Potences avec l'application Velocity fonctionne plus facilement.*

- › *Comment est transmise l'information à la population concernant l'accès à cette vélostation ?*
- › *Comment la liste d'attente est-elle gérée ? Quels sont les délais ?*
- › *Est-ce que ce formulaire pourrait être accessible en ligne pour gagner du temps et de l'accessibilité pour nos citoyens ?*
- › *Que fait la Ville avec les vélos inutilisés/abandonnés dans ces locaux ? (CF photo ici-bas)*
- › *Comme ce local est à moitié vide, serait-il possible d'optimiser son occupation en passant sur le même système que le parking des Potences + Gare Sud ?*

**Bitschnau Christian, Vice-président de la Ville de Sion.** On se trouve à la vélo-station du parking des Échutes. Comment est transmise l'information ? Le site Internet sion.ch fournit toutes les informations utiles en allant dans la rubrique Mobilité, puis Vélo, sur les conditions d'accès à la vélo-station. Comment gère-t-on la liste d'attente ? Cette vélo-station n'est pas encore équipée du système VeloCity, ce système qui marche avec la carte Swisspass, qui est déployé progressivement. La liste d'attente est tributaire d'un nombre maximal d'usagers, des places se libérant au fur et à mesure des mouvements. Le formulaire est-il accessible en ligne ? Oui, il est accessible en ligne depuis que cette offre a été mise en place, vous allez sur sion.ch/mobility, vous tombez dessus. Que fait la Ville avec les vélos inutilisés ? Les vélos inutilisés, abandonnés, sont soumis à une procédure gérée par la PRVC. À son terme, ils sont confiés à l'entreprise Déclics, qui, s'ils sont encore réparables, les restaure et les remet en circulation. Il est par ailleurs d'ores et déjà prévu de basculer sur le nouveau système VeloCity dans une nouvelle vélo-station qui sera mieux centrée au contact immédiat du cheminement de la passerelle vers l'hôpital et du parking d'échanges. La réalisation de cette nouvelle station est planifiée pour cette année encore. Voilà, j'en ai terminé.

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Merci Monsieur le Vice-président. Nous voilà au bout de la liste des questions écrites, nous pouvons passer aux questions orales. Je me permets de conserver quelques instants la parole pour une question orale.

*Monsieur, le Président de la Municipalité, le quartier des Cèdres, devant le cinéma éponyme, est envahi depuis en tout cas 2 ans par des pigeons, avec tous les désagréments qui en résultent. Que fait la Ville pour limiter la prolifération problématique de ces volatiles ?*

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Problème connu et récurrent qu'on trouve dans certains quartiers. On encourage les propriétaires concernés à mettre des éléments qui empêchent les pigeons de pouvoir s'installer. On recommande à la population de ne pas les nourrir parce que c'est un des éléments, et puis il y a des éléments effectivement contraceptifs que l'on met aussi à disposition pour éviter la reproduction des pigeons. Ce sont ces mesures-là aujourd'hui qui sont adaptées pour lutter contre la prolifération des pigeons.

**Mukuna Gabriel, Conseiller général, Le Centre.** Juste à la Rue de Conthey, il y a des bancs. Des petits malins déboulonnent tous ces bancs. Je ne sais pas comment fait la Municipalité. Les bancs sont déboulonnés !

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Cher Gabriel, vous le savez, à la Ville de Sion, on a maintenant du personnel qui s'occupe de l'entretien de ces bancs. Dès qu'on a des signalements de ce type, l'équipe de Parcs et Jardins intervient pour remettre les infrastructures en place. Malheureusement, c'est un peu le jeu du gendarme et du voleur. On sait que ça fait partie de nos missions publiques.

**Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts.** Lors du plénum du mois de mars, une demande de renseignements avait été faite concernant les travaux de protection de la Borgne. À la suite de cette intervention, les travaux ont été effectués dans le lit de la rivière. Au nom des riverains, je vous en remercie. Et nous nous réjouissons d'obtenir des informations sur la suite des interventions à venir. Merci et bonne soirée.

**De Werra Isabelle, Conseillère générale, Le Centre.** *J'ai deux questions. La première concerne l'EMS Le Glarier. Il y a depuis des mois et des mois des gabarits, et rien ne se passe. La Municipalité peut-elle faire quelque chose pour avancer là parce que c'est vraiment nécessaire ? Le Glarier devient trop petit et il y a de plus en plus de séniors et des demandes. Il y a des listes d'attente énormes.*

*La deuxième question concerne l'Avenue Saint-François où la limitation est à 30km/h, mais personne ne respecte jamais ces 30km/h au début. Ils le respectent plus haut parce qu'il y a des obstacles. Est-ce prévu de mettre des obstacles qui obligent les voitures à aller lentement ou laisse-t-on ça comme ça jusqu'à ce qu'il y ait un accident ? Merci.*

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Je vais évoquer la question du Glarier. Alors c'est vrai que, Madame la conseillère générale, vous évoquez une problématique qui est persistante et qui est régulièrement sur la table du Conseil municipal. C'est le manque de réalisation de lits en EMS par rapport à une population qui vieillit, à des baby-boomers qui vont malheureusement arriver aussi dans cette période de leur vie. Aujourd'hui, on a 40 lits qui sont potentiellement constructibles au Glarier. On doit respecter les procédures. Il y a une autorisation de construire qui a été délivrée par la Municipalité, qui a vu des oppositions être remises. Aujourd'hui on doit respecter le droit des opposants, c'est-à-dire traiter ses oppositions, les lever et la procédure pourra aller encore un petit peu plus loin et prendre encore un peu plus de temps. Ça devient assez préoccupant, je vous le concède, qu'on n'arrive pas à réaliser ces lits. Vous verrez prochainement l'EMS Saint-François mettre à l'enquête, un projet pour réaliser une centaine de lits. Il y a une certaine urgence à pouvoir déployer ces lits. Le Glarier 40 lits, Saint-François va en mettre à l'enquête une centaine et la rénovation aussi de Gravelone. On a sur le territoire municipal des enjeux par rapport à la mise à disposition de lits pour nos aînés.

**Bitschnau Christian, Vice-président de la Ville de Sion.** Vous n'êtes pas la première à me signaler quelques excès de vitesse sur l'Avenue Saint-François. La première réponse, la plus immédiate et qui, généralement, marche pas mal, c'est d'accentuer le nombre de contrôles. La personne qui passe beaucoup plus vite va se sentir immédiatement concernée. C'est une tâche de la police. Et une deuxième réponse immédiate, ça serait peut-être mettre en place des radars pédagogiques qu'on a en stock et qui ont tendance à inciter les gens à ralentir. Il faudrait que nous allions voir sur place en détail. Une mesure constructive ne s'impose peut-être pas ou peut-être pas facilement. Mais en tout cas, je prends note que la question, c'est quelque chose qui sera vu avec les différents services. Merci pour votre question.

**Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts.** *J'ai plusieurs questions concernant le tri des déchets. Effectivement, à la suite du tout-ménage concernant la vignette pour les déchets de jardin, plusieurs de nos collègues du Conseil général ont été interpellés par nos concitoyens. Conscients de l'importance de la revalorisation des déchets verts, nous souhaitons toutefois que les mesures mises en place ne soient pas exagérément dissuasives et décourageantes pour les personnes de bonne volonté. Nous désirons en effet nous assurer que ces mesures ne sont pas contre-productives et qu'elles mettent in fine en danger de bonnes habitudes de tri.*

*Je tiens à dire en préambule avant ma question que les propriétaires des bacs verts ne sont pas pour la plupart les uniques responsables du contenu de leurs poubelles. Dans certaines zones très passantes, des quidams irrespectueux se permettent de jeter leurs déchets de toutes sortes dans ces poubelles à l'insu de leur propriétaire.*

*Voilà les questions que j'aimerais vous poser dans le but de clarifier certains points. Afin de remédier à ces désagréments, est-il possible d'équiper les poubelles vertes existantes avec un cadenas sans rachat de nouveaux contenants ?*

*Deuxièmement, pourquoi séparer les déchets de jardin et les déchets alimentaires ? Le mélange de ces déchets n'est-il pas toléré dans les bacs verts, étant donné que les deux contenus, bacs verts et bacs GastroVert, se retrouvent à Gazelle ?*

*Autre point, certains secteurs ne sont pas pourvus de postes de collecte de déchets de cuisine. On peut penser à Pont-de-la-Morge ou à Bramois-Est, par exemple. Est-il possible de nous indiquer la planification des futurs emplacements des postes de collecte twins sur la commune ?*

*Et dernier point, a-t-il été envisagé d'attribuer un numéro de vignette par logement et une taxe par logement plutôt qu'une vignette numérotée par bac ? Je vous remercie pour votre attention.*

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** J'ai noté 4 points, j'espère avoir bien noté, si jamais vous me les rappellerez.

Le premier, ça concernait l'accessibilité à ces bacs verts au moyen d'un cadenas. Je vous l'avais dit, me semble-t-il, il existe des bacs verts à serrure gravitaire. En fait, les clés de ces bacs sont fournies aux copropriétaires, aux locataires de l'immeuble ou aux propriétaires de la villa. Et ensuite, lorsque l'entreprise vient vider les bacs, simplement en renversant complètement les bacs, ceux-ci s'ouvrent automatiquement. Ces bacs ne sont pas gratuits. C'est un surcoût par rapport aux bacs habituels d'environ 100 francs par bac. Ça peut régler la question, surtout dans des endroits très sensibles aux abords des trottoirs, en zone fortement urbanisée. De mettre des cadenas propres, ça pose le problème pour l'entreprise qui vient les vider, en l'occurrence, c'est Luginbühl, qui n'a pas la clé ou qui ne peut pas disposer d'une clé de tous les bacs. Il y a ce système-là qui existe. N'hésitez pas à solliciter le service en cas de question.

S'agissant du distinguo entre les déchets verts de jardin et les déchets alimentaires, ce qu'on appelle aussi les lavures, vous avez tout à fait raison. Les deux vont au même endroit, à Gazelle pour être méthanisés. Il y a cependant une modification, enfin une différence de traitement au niveau de la récolte. Les déchets qui viennent de GastroVert, que ce soit pour les restaurants ou pour les citoyens, les déchets sont emportés dans le bac. Les bacs sont apportés chez Gazelle, ils sont vidés et ils sont lavés à l'eau chaude. Et pour les autres bacs, ces fameux conteneurs verts, ils sont simplement vidés et ensuite apportés à Gazelle. L'Office vétérinaire cantonal nous avait indiqué à plusieurs reprises que certains déchets alimentaires, je pense surtout à la viande crue. C'était surtout la viande crue qu'ils avaient mise en exergue, qui ne devrait pas être versée à l'air libre et ne devrait pas être déposée dans ces bacs verts. Cependant, il y a une tolérance qui n'a pas changé depuis l'introduction des vignettes. On fait aussi appel au bon sens des citoyens. Les déchets alimentaires, dans une certaine mesure, peuvent toujours être versés dans les bacs verts. Par exemple, j'ai eu différentes questions cette semaine, les épluchures d'asperges, de carottes, les pâtes, tout ça, il n'y a aucun problème pour les mettre toujours dans les conteneurs verts, il n'y a pas de modification de pratique. En revanche, si vous avez de la viande décongelée en grande quantité, il ne faut surtout pas la verser dans les bacs verts, ainsi que votre ragoût, qui aurait malheureusement raté. Ça provoque aussi un problème de mouche, qui a été souvent relevé dans ce plénum.

S'agissant de l'implantation du système GastroVert, pour l'instant, il y a les différents écopoints qui en ont été dotés. On est à la recherche d'emplacements. C'est toujours assez délicat parce que les citoyens aiment toujours les avoir à proximité, mais pas trop proche quand même. Il y a une procédure de mise à l'enquête. Si vous avez des emplacements, n'hésitez pas à nous en faire part. On est toujours à l'affût, mais il est quand même prévu d'en implémenter davantage.

Par rapport à votre dernier point, suffit-il d'avoir une vignette par bac ou peut-on imaginer une vignette par unité de logement ? Pour l'instant, la pratique est une vignette par bac parce que le travail et le coût de la récolte sont liés au bac. Voilà, j'espère ainsi avoir répondu aux questions.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** J'aimerais revenir également à ce que ma collègue Annie Thiessoz vient de dire. Aujourd'hui, j'ai aussi des préoccupations, et ce sont aussi des préoccupations du Centre concernant cette nouvelle vignette imposée sur les bacs verts. Un sentiment d'injustice parmi les citoyennes et citoyens a été relevé aussi et m'est parvenu soit par email, soit par

*consultation dans la rue. Je rajouterai les questions suivantes. La communication a été lacunaire et le délai de mise en conformité est très court. Est-ce qu'une véritable consultation citoyenne a été menée ?*

*De nombreuses questions restent sans réponse. Que se passe-t-il si des plastiques sont retrouvés dans les bacs ? Y aura-t-il des amendes ? En cas d'abus par un tiers, qui sera responsable ? Comme mentionné par ma collègue, les propriétaires des bacs verts font déjà un énorme tri. Je ne pense pas que ce soient les propriétaires de ces bacs qui mettent des plastiques dans les bacs, mais plutôt des passants qui passent à proximité des bacs verts.*

*À la question de mettre un cadenas, les bacs gravitaires ont un surcoût encore pour le citoyen, en plus de la taxe de 50 francs, pour un citoyen qui fournit déjà un effort de tri. Et je surenchéris encore qu'à cela s'ajoute une confusion préoccupante sur les consignes de tri.*

*En fait, comme vous l'avez mentionné, plusieurs citoyens ont fait part de leur incompréhension quant à la présence ou non des déchets alimentaires dans les bacs verts. Le flyer diffusé n'est pas explicite et certaines gérances d'immeubles annoncent déjà que les déchets alimentaires ne seront plus admis dans ces bacs. Il faut à tout prix faire une communication urgente aux gérances des immeubles pour informer qu'il est toujours permis de mettre les déchets alimentaires dans les bacs verts. Et comme les bacs GastroVert seront mis, mais que ça va prendre du temps, ne faudrait-il pas déplacer la mise en place de cette taxe pour tous les bacs verts ?*

*Sur le fond, le coût de 50 francs par bac et non par foyer crée une inégalité de traitement. Un citoyen possédant 2 bacs, dont l'un n'est utilisé que quelques semaines par an, devra s'acquitter de 100 francs. Il n'y a aucun lien qui n'est fait entre le volume des déchets, la taille des bacs ou leur fréquence d'utilisation. La taxe est la même pour tous, ce qui va à l'encontre du principe de proportionnalité. Cela revient à faire porter la charge collective d'une minorité peu respectueuse du tri sur l'ensemble des citoyens, ce qui donne à cette mesure l'allure d'une punition collective.*

*Comme mentionné, il y a plusieurs solutions qui pourraient exister, comme peut-être mettre une vignette par foyer plutôt que par bac, une tarification dégressive à partir du 2e bac, une vignette unique, nominative et permanente liée à l'adresse ou encore le soutien communal à l'installation de ces serrures gravitaires pour éviter les dépôts indésirables.*

*En résumé, nous ne remettons pas en cause l'objectif de mieux gérer les déchets, mais cette mesure manque à la fois de clarté, comme on peut le voir ce soir, d'équité et de concertation. Elle pourrait surtout, à cause du flou sur les déchets alimentaires, affaiblir une dynamique de tri qui avait pourtant progressé. Nous devons garantir une mise en œuvre juste, claire et progressive, avec une information cohérente et des infrastructures disponibles partout sur le territoire communal.*

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.** Quelques éléments de réponse par rapport à la justice versus l'injustice que vous soutenez. L'injustice, je l'avais expliqué la dernière fois, elle est actuellement flagrante, vu que ces bacs verts sont payés via la taxe de base par l'ensemble des citoyens, dont la plupart ne sont pas propriétaires de bacs verts et profitent plutôt aux propriétaires de logements individuels et à certaines PPE. C'est une des raisons qui avaient été évoquées la dernière fois pour établir un peu cette justice de faire payer le quart environ. Ça revient au quart du service, par les citoyens.

On rappelle aussi que c'est un service qui est complètement facultatif et qui n'est, à notre connaissance, proposé qu'à Sion, puisque toutes les communes dont on a connaissance, notamment dans le Valais-Romand, sont dotées pour le mieux du GastroVert. Sinon, les citoyens sont priés d'amener leurs déchets verts auprès de la déchetterie communale.

Pour les informations, effectivement, on a quelques questions, donc on met à jour, au fur et à mesure, notre site Internet auprès de la Ville, Trions malin.

Par rapport au soutien au système gravitaire, il bénéficiera, comme les autres bacs, d'un soutien de la Municipalité.

**Theler Emmanuel, Conseiller général, Le Centre.** J'ai une question qui s'adresse particulièrement aux services de police. Une société privée à Sion, P-Parking, met en place des vidéos sur des places de parcs extérieurs privées et envoie des factures ou amendes avec menace d'aller au pénal. Est-ce légal ?

**Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC.** À ma connaissance, l'enregistrement de vidéos est soumis à la Loi sur la vidéo ou la vidéosurveillance. On ne peut pas filmer le domaine public sans autorisation. C'est une première chose.

Il y a une deuxième chose que nous répétons à toutes les personnes qui reçoivent des amendes de la part de services de sécurité privée ou de surveillance privée, il ne faut pas les payer. Il n'y a qu'une seule et une seule institution en Suisse reconnue pour délivrer des amendes, c'est la police. Et aussi longtemps que vous ne recevrez pas d'amende de la police régionale des villes du centre ou de la police cantonale, vous ne devez pas payer.

Ce que nous encourageons à faire, c'est de prendre contact avec le juriste de la PRVC, qui est le même que notre juriste de la Commune, M. Aegerter, qui vous donnera une lettre type à envoyer, en disant que, si ce genre de courrier arrive, vous pourriez vous-même déposer plainte pour contrainte. Alors c'est assez fin parce qu'eux, évidemment, ont une lecture très restrictive de la jurisprudence et puis du côté de la Municipalité, on a aussi une lecture très restrictive qui dit que seule la police est habilitée à distribuer des amendes.

Cela étant dit, il se peut que sur des surfaces de stationnement, qu'elles soient privées, sur une zone de mise à banc, voire publique, mais ce n'est pas le cas sur le territoire de la commune et de la PRVC, une agence de sécurité peut dénoncer à la police, qui, si le cas était vérifié, vous enverra une amende sur la base de cette dénonciation. En aucun cas, vous ne devez payer une amende de ce genre d'entreprise et encore moins celle d'agence de recouvrement. Il faut bien, ça je le dis pour l'avoir expérimenté aussi à titre privé dans mon entourage direct, souvent les gens craignent la menace de la boîte de recouvrement et s'exécutent dans le paiement. Le juriste dirait la chose suivante, si en effet, vous avez parké votre véhicule sans honorer le coût du stationnement, que ce soit un parking public, alors public, il n'y a pas de problème, c'est la PRVC qui passe, et là, généralement, ça marche bien, mais si c'est sur un parking privé, type la Migros de Tourbillon, pour lequel il y a eu passablement de problèmes, qui est au bénéfice d'une mise à banc, vous devriez, théoriquement, vous acquitter au moins du stationnement théorique. Et puis, l'amende, en revanche, il ne faut pas la payer, mais ça, c'est un peu au bon vouloir du requérant.

Je vous invite, et je vous invite à le dire vraiment très clairement à toutes les personnes qui sont concernées, de prendre contact avec le juriste de la PRVC, qui vous donnera une formule type à répondre à l'entreprise qui vous adresse ses amendes. Merci.

**Siggen Patrick, Président du Conseil général.** Merci Monsieur le conseiller. Y a-t-il des divers ? Pour rappel les divers, tout comme les questions doivent être en lien avec le fonctionnement de notre Municipalité.

N'ayant pas de divers, nous arrivons au bout de notre troisième séance plénière. Merci à tous d'utiliser exclusivement les canevas mis à votre disposition sur l'Intranet HubShare pour les objets que vous soumettez au Conseil et transmettre la version Word de vos questions écrites au bureau restreint.

Merci à tous pour votre participation active à cette séance. N'oubliez pas vos cartes avant de partir et très bonne fin de soirée à tous.

Sion, le 8 juin 2025

Le Président du Conseil général



Patrick Siggen

La Secrétaire du Conseil général



Rachel Torrent

**LISTE DES PRESENCES DU 15 AVRIL 2025**
**Présents**

#	Nom	Prénom	Parti
1	BERRA-PUGLISI	Marie	Centre
2	BEYTRISON	Sacha	PLR
3	BOAND	Vincent	UDC
4	BODRITO	Jean-Pierre	PS
5	BOURBAN-MATHIS	Sophie	Centre
6	CHEVRIER	Raphaël	PLR
7	COCHRANE	Benjamin	UDC
8	COLLET	Bastian	PS
9	COURTINE MUDRY	Ariane	Verts
10	CRETIAZ	Océane	UDC
11	D'ANDRES	Aurélien	Centre
12	DELALOYE	Sophie	PS
13	DELEZE	Romain	PLR
14	DONON	Yves	PS
15	DUBUIS	Alexandre	Verts
16	EGGEL-AVANESIANI	Artemis	PLR
17	EMERY	Nicolas	PLR
18	GAPANY	Lionel	PLR
19	GENIN	Thierry	Verts
20	GILLIOZ	Clément	UDC
21	GIROUD-MEILLARD	Cindy	PS
22	HAEFLIGER	David	Centre
23	HAEFLIGER	Stéphane	Centre
24	HOFFMANN JACQUOD	Mireille	Verts
25	KERNEN	Sven	Centre
26	LAUENER	Georges	UDC
27	de LAVALLAZ	Valérie	Centre
28	LUYET	Janique	Centre
29	MARIETHOZ	Mathieu	Centre
30	MARTY-TERRETTAZ	Raphaëlle	PLR

#	Nom	Prénom	Parti
31	MEILLAND	Kévin	Centre
32	MEYER	François	PLR
33	MICHEL	Julie	Verts
34	MICHELOUD	Florian	Centre
35	MORARD	Marie	Verts
36	MUKUNA	Gabriel Akanga	Centre
37	PERRUCHOUD	David	UDC
38	PERRUCHOUD	Vaïc	Centre
39	PERRUCHOUD	Stéphanie	Centre
40	PITTELOUD	Christophe	Centre
41	PITTELOUD REY	Nathalie	Verts
42	REIST	Martin	UDC
43	REY	Edouard	Centre
44	RIAND LEONE	Annick	Centre
45	SCHERTENLEIB	Pierre	PS
46	SIGGEN	Patrick	Centre
47	STALDER	Guillaume	PLR
48	STALDER	Thierry	PLR
49	SURCHAT-MANDAGLIO	Laura	UDC
50	THELER	Emmanuel	Centre
51	THIESSOZ REYNARD	Annie	Verts
52	TORRENT-BERGENDI	Rachel	PLR
53	VUISSOZ	Gregoire	PS
54	WERLEN	Serge	Centre
55	de WERRA	Isabelle	Centre
56	ZUBER	Lucien	PS
57	ZUFFEREY	Alexandre	UDC

**Excusés**

#	Nom	Prénom	Parti
1	IBORRA	Grégoire	Centre
2	KUCHLER-MAYOR	Noémie	PLR

**Absents**

#	Nom	Prénom	Parti
1	RENDA	Giuseppe	PS

Rapport Vote  
**Vote PV du 4 février 2025**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 15 avril 2025
Nom agenda:	1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 février 2025
Nom du vote:	Vote PV du 4 février 2025
Sujet du vote:	Vote PV du 4 février 2025
Début du Vote:	15.04.2025 19:05:43
Fin du vote:	15.04.2025 19:05:59

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	52	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	52	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**Vote PV du 4 février 2025**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Sven KERNEN	1
Janique LUYET	1	Mathieu MARIÉTHOZ	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Stéphanie PERRUCHOUD	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1	Serge WERLEN	1
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Romain DÉLÈZE	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Bastien COLLET	1
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETТАZ	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Alexandre ZUFFEREY	1		
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

## Rapport Vote

**Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2028****Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 15 avril 2025
Nom agenda:	3. Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2028
Nom du vote:	Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2028
Sujet du vote:	Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2028
Début du Vote:	15.04.2025 19:13:59
Fin du vote:	15.04.2025 19:14:15

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	56	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	56	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

## Rapport Vote

**Nomination de l'organe de révision pour la période 2025-2028**

## Résultats individuels du vote

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Sven KERNEN	1
Janique LUYET	1	Mathieu MARIÉTHOZ	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1	Serge WERLEN	1
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Romain DÉLÉZE	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Bastian COLLET	1
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETТАZ	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Alexandre ZUFFEREY	1		
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**Vote de l'entrée en matière**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 15 avril 2025
Nom agenda:	5. Etude et vote du message " Vente des bâtiments Lausanne 23 et Espace des Remparts 6 "
Nom du vote:	Vote de l'entrée en matière
Sujet du vote:	Vote de l'entrée en matière
Début du Vote:	15.04.2025 19:21:34
Fin du vote:	15.04.2025 19:21:50

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	56	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	56	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**Vote de l'entrée en matière**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Sven KERNEN	1
Janique LUYET	1	Mathieu MARIÉTHOZ	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1	Serge WERLEN	1
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Romain DÉLÈZE	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Bastian COLLET	1
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTEZ	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
Alexandre ZUFFEREY	1		
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

## Rapport Vote

**Vote du message du CM au CG concernant la vente des  
bâtiments Lausanne 23 et Espace des Remparts 6**
**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 15 avril 2025
Nom agenda:	5. Etude et vote du message " Vente des bâtiments Lausanne 23 et Espace des Remparts 6 "
Nom du vote:	Vote du message du CM au CG concernant la vente des bâtiments Lausanne 23 et Espace des Remparts 6
Sujet du vote:	Vote du message du CM au CG concernant la vente des bâtiments Lausanne 34 et Espace des Remparts 6
Début du Vote:	15.04.2025 19:35:19
Fin du vote:	15.04.2025 19:35:35

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	56	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	53	94.6%
	Non/Nein	3	5.4%
	Abst./Enth.	0	0%

## Rapport Vote

**Vote du message du CM au CG concernant la vente des  
bâtiments Lausanne 23 et Espace des Remparts 6**

## Résultats individuels du vote

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Sven KERNEN	1
Janique LUYET	1	Mathieu MARIÉTHOZ	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1	Serge WERLEN	1
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Romain DELÈZE	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Bastien COLLET	1
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETTAZ	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	Alexandre ZUFFEREY	1
<b>Non/Nein</b>			
David PERRUCHOUD	1	Martin REIST	1
Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1		
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

## Rapport Vote

**Vote motion "Alternance au poste de Président du Conseil général"****Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 15 avril 2025
Nom agenda:	6. Etude et vote de la motion " Alternance au poste de Président du Conseil Général "
Nom du vote:	Vote motion "Alternance au poste de Président du Conseil général"
Sujet du vote:	Vote motion "Alternance au poste de Président du Conseil général"
Début du Vote:	15.04.2025 19:47:44
Fin du vote:	15.04.2025 19:48:00

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	56	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	17	30.4%
	Non/Nein	38	67.9%
	Abst./Enth.	1	1.8%

## Rapport Vote

**Vote motion "Alternance au poste de Président du Conseil général"**

## Résultats individuels du vote

<b>Centre</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÈS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Sven KERNEN	1
Janique LUYET	1	Mathieu MARIÉTHOZ	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Serge WERLEN	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Romain DÉLÈZE	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Bastien COLLET	1
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1		
<b>Non/Nein</b>			
Benjamin COCHRANE	1	Océane CRETTEAZ	1
Clément GILLIOZ	1	Georges LAUENER	1
David PERRUCHOUD	1	Martin REIST	1
Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1	Alexandre ZUFFEREY	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

## Rapport Vote

**Vote postulat "Taux de participation"****Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 15 avril 2025
Nom agenda:	7. Etude et vote du postulat " Taux de participation "
Nom du vote:	Vote postulat "Taux de participation"
Sujet du vote:	Vote postulat "Taux de participation"
Début du Vote:	15.04.2025 19:57:34
Fin du vote:	15.04.2025 19:57:50

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	55	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	54	98.2%
	Non/Nein	1	1.8%
	Abst./Enth.	0	0%

## Rapport Vote

**Vote postulat "Taux de participation"**
**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Sven KERNEN	1
Janique LUYET	1	Mathieu MARIÉTHOZ	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Stéphanie PERRUCHOUD	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1	Serge WERLEN	1
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Romain DELÉZE	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Bastian COLLET	1
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Océane CRETТАZ	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Alexandre ZUFFEREY	1
<b>Non/Nein</b>			
Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1		
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Julie MICHEL	1
Marie MORARD	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		